

## Ressources budgétaires pour 2007 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le montant des tarifs, taxes et droits correspondant aux prestations assurées par la Ville de Besançon dans divers domaines et qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### I - Droits de place

#### A. Foires et marchés

Les tarifs proposés différencient les marchés équipés en alimentation électrique et les marchés non équipés à ce jour.

Tarifs de base	2006	Propositions 2007	% augment.
<b>A - Marchés sans alimentation électrique</b> (Epoisses, Ile de France, Beauquier, Place de la Liberté, La Grette, Foire mensuelle) <i>Maraîchers, revendeurs détaillants, «petits paniers», autres commerçants, brocanteurs, fripiers artisans, démonstrateurs</i>			
Le mètre linéaire par demi-journée	0,80 €	0,81 €	1,25
Le mètre linéaire par jour	1,47 €	1,49 €	1,35
<b>Abonnement mensuel : (remise 10 %)</b>			
Le mètre linéaire par demi-journée	2,88 €	2,92 €	1,40
Le mètre linéaire par jour	6,25 €	5,36 €	- 14,25
<b>Abonnement trimestriel : (remise 20 %)</b>			
Le mètre linéaire par demi-journée	7,68 €	7,80 €	1,50
Le mètre linéaire par jour (tarif non adapté en 2006)	14,12 €	14,36 €	1,70
<b>B - Marchés équipés d'alimentation électrique</b> (Révolution, Tilleuls, Cassin et Jouffroy)			
Le mètre linéaire par demi-journée	0,81 €	0,82 €	1,25
Le mètre linéaire par jour	1,49 €	1,51 €	1,35
<b>Abonnement mensuel : remise 10 %</b>			
Le mètre linéaire par demi-journée		2,96 €	Création
Le mètre linéaire par jour		5,44 €	Création
<b>Abonnement trimestriel : remise 20 %</b>			
Le mètre linéaire par demi-journée	7,48 €	7,92 €	5,80
Le mètre linéaire par jour	14,31 €	14,58 €	1,90
<b>C - Foire mensuelle</b>			
Le mètre linéaire ( <b>forte augmentation pour privilégier l'abonnement</b> )	1,47 €	2,00 €	36,00
Abonnement trimestriel : le mètre linéaire		4,00 €	Création
Abonnement annuel : le mètre linéaire	14,12 €	14,33 €	1,50
<b>D - Dimanches et jours fériés (tarifs majorés de 50 %)</b>			
<b>E - Vente de fleurs Toussaint</b>			
Le mètre linéaire (pour la période) ( <b>recalculé sur vente fleurs Marché</b> )	6,85 €	7,46 €	8,90
<b>F - Vente de sapins</b>			
Prix emplacement de 13 m <sup>2</sup> par jour	16,85 €	17,10 €	1,48
Forfait emplacement de 13 m <sup>2</sup> - pour la période de vente	84,00 €	85,25 €	1,50

Les abonnements sont payables d'avance. Sans préjudice des sanctions prévues au règlement, tout retard entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du droit à recouvrer par semaine ou partie de semaine.

**B. Marché Beaux-Arts**

Pas d'augmentation : l'augmentation initialement prévue pour 2005 ne sera pas appliquée pour 2007.

Cases	Superficie	Prix	Parking		Réserve		Total
		€	N°	€	N°	€	€
A1 + A2	65,63 m <sup>2</sup>	1 250,91	15-17	137,20	16-17	60,98	1 449,09
A3	27,37 m <sup>2</sup>	521,67	38	68,60	30	30,49	620,76
A4	23,91 m <sup>2</sup>	455,72	4	68,60	23	30,49	554,81
B1	21,76 m <sup>2</sup>	414,75	18	68,60	35	30,49	513,84
B2 + B4	33,34 m <sup>2</sup>	635,46	42-43	137,20	42-43	60,98	833,64
B3	21,76 m <sup>2</sup>	414,75	11	68,60	19	30,49	513,84
C1	16,67 m <sup>2</sup>	317,73	41	68,60	9	30,49	416,82
C2	16,67 m <sup>2</sup>	317,73	28	68,60	22	30,49	416,82
C3	16,67 m <sup>2</sup>	317,73	16	68,60	5	30,49	416,82
C4	16,67 m <sup>2</sup>	317,73	30	68,60	2	30,49	416,82
D1 + D3	33,34 m <sup>2</sup>	635,46	26-27	137,20	39-40	60,98	833,64
D2 + D4	33,34 m <sup>2</sup>	635,46	3-9	137,20	29-18	60,98	833,64
E1 + E2	35,70 m <sup>2</sup>	680,44	22-24	137,20	36-37	60,98	878,62
F1 + F3	33,34 m <sup>2</sup>	635,46	31-32	137,20	33-34	60,98	833,64
F2	16,67 m <sup>2</sup>	317,73	34	68,60	10	30,49	416,82
F4	16,67 m <sup>2</sup>	317,73	29	68,60	3	30,49	416,82
G1	16,67 m <sup>2</sup>	317,73	14	68,60	11	30,49	416,82
G2	16,67 m <sup>2</sup>	317,73	19	68,60	1	30,49	416,82
G3	16,67 m <sup>2</sup>	317,73	25	68,60	4	30,49	416,82
G4	16,67 m <sup>2</sup>	317,73	8	68,60	15	30,95	416,82
H1 + H3	33,34 m <sup>2</sup>	635,46	1-2	137,20	13-14	60,98	833,64
H2	16,67 m <sup>2</sup>	317,73	33	68,60	12	30,49	416,82
H4	16,67 m <sup>2</sup>	317,73	23	68,60	8	30,49	416,82
I1	17,41 m <sup>2</sup>	331,83	5	68,60	38	30,49	430,92
I2	17,41 m <sup>2</sup>	331,83	7	68,60	24	30,49	430,92
J1 + J2	25,89 m <sup>2</sup>	493,46	35-39	137,20	28-41	60,98	691,64
J3	8,26 m <sup>2</sup>	157,44	10	68,60	25	30,49	256,52
K1 + K2	29,40 m <sup>2</sup>	560,36	40-6	137,20	6-7	60,98	758,54
L1	23,65 m <sup>2</sup>	450,77	12	68,60	26	30,49	549,86
L2	22,50 m <sup>2</sup>	428,85	13	68,60	27	30,49	527,94
M1 + M2	27,88 m <sup>2</sup>	531,39	36-37	137,20	31-32	60,98	729,57
N1 + N2	24,60 m <sup>2</sup>	468,88	20-21	137,20	20-21	60,98	667,06

**C. Manifestations publicitaires**

	2006	Propositions 2007	% augmentation
par emplacement (12 m <sup>2</sup> et plus) par véhicule et par jour	33,30 €	33,80 €	1,50
par emplacement (moins de 12 m <sup>2</sup> ) par véhicule et par jour	16,40 €	16,65 €	1,50

**D. Expositions de véhicules d'occasion et de caravanes**

	2006	Propositions 2007	% augmentation
par véhicule et par jour	3,85 €	3,91 €	1,50
autres expositions : le m <sup>2</sup> par jour	0,68 €	0,69 €	1,50

**E. Fêtes foraines**

	2006	Propositions 2007	% augmentation
<i>a) Fêtes de quartier (8 jours)</i>			
- jusqu'à 200 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	0,98 €	0,99 €	1,00
- de 200 à 400 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	0,70 €	0,71 €	1,40
- au-dessus de 400 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	0,62 €	0,63 €	1,60
<i>b) Fête de Granvelle (par période de 8 jours)</i>			
- le m <sup>2</sup>		1,20 €	Création
<i>c) Manège centre-ville</i>			
- le m <sup>2</sup> par semaine		1,20 €	Création
<i>d) Fête de Palente (avec électricité)</i>			
- jusqu'à 200 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	0,99 €	1,00 €	1,00
- de 200 à 400 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	0,71 €	0,72 €	1,40
- au-dessus de 400 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	0,63 €	0,64 €	1,50
<i>e) Fêtes de Pâques (15 jours - 3 dimanches)</i>			
- jusqu'à 200 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	2,06 €	2,09 €	1,50
- de 200 à 400 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	1,34 €	1,36 €	1,50
- au-dessus de 400 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	1,17 €	1,19 €	1,70
- remorques	3,86 €	3,92 €	1,50
<i>f) Caravanes</i>			
Droit de stationnement (groupe de caravanes par manège)	2,00 €	2,05 €	2,50

**F. Cirques**

	2006	Propositions 2007	% augmentation
Forfait par jour Grand Cirque (> 400 m <sup>2</sup> )	464,00 €	471,00 €	1,50
Forfait par jour Petit Cirque (< 400 m <sup>2</sup> ) et théâtre marionnettes	103,00 €	105,00 €	1,90
Forfait nettoyage cirque sans ménagerie	1 000,00 €	1 015,00 €	1,50
Forfait nettoyage cirque avec ménagerie	1 500,00 €	1 522,00 €	1,50

**G. Échoppes mobiles - Droits mensuels**

	2006	Propositions 2007	% augmentation
a) <i>Produits non transformés</i> (fleurs, fruits, légumes)	52,30 €	53,10 €	1,50
b) <i>Produits artisanaux</i> (bibelots, objets d'art)	66,50 €	67,50 €	1,50
c) <i>Marrons chauds</i>	91,00 €	92,40 €	1,50
d) <i>Produits alimentaires</i> (pizzas, frites, merguez, glaces et produits apparentés, etc) *	91,00 €	92,40 €	1,50
e) <i>Autres produits</i>	237,00 €	240,00 €	1,30

\* Tarifs doublés en zone piétonne et sites aménagés

**H. Artisans**

	2006	Propositions 2007	% augment.
Stationnement voies piétonnes			
- prix par jour	20,00 €	20,30 €	1,50
- prix par demi-journée	10,50 €	10,70 €	1,90
Carnet stationnement	30,00 €	30,50 €	1,60

\* gratuité du stationnement pour les véhicules des entreprises travaillant pour le compte de la Ville de Besançon.

**I. Taxis - Droits de stationnement**

	2006	Propositions 2007	% augment.
Redevance mensuelle	35,50 €	36,00 €	1,40

**II - Fourrière à animaux**

	2006	Propositions 2007	% augmentat.
Pension journalière chiens	6,15 €	6,25 €	1,60
Pension journalière chats	3,15 €	3,20 €	1,60
Frais de capture			
* tarifs doublés de 19 h à 9 h	41,80 €	42,50 €	1,60
* ainsi que wweek-end et jours fériés		85,00 €	Création

**III - Atelier de distillation**

	2006	Propositions 2007	% augmentat.
Location journée pour résidents à Besançon	24,60 €	25,00 €	1,60
Location journée pour non-résidents à Besançon	40,60 €	41,50 €	2,20
Forfait nettoyage	63,00 €	64,00 €	1,60

## IV - Autorisations de voirie

Tableau A

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2006	Propositions 2007	% augment.
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m <sup>2</sup>	an	10,30 €	10,45 €	1,50
2	Porte menus	u	an	10,30 €	10,45 €	1,50
3	Appareil de distribution automatique	u	an	59,40 €	60,30 €	1,50
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m <sup>2</sup>	an	12,00 €	12,00 €	1,60
5	Terrasse couverte	m <sup>2</sup>	an	51,40 €	52,20 €	1,50
6	Étalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m <sup>2</sup>	an	47,10 €	47,80 €	1,50
7	Enseignes provisoires (calicot) - Emplacement spécifique sur le domaine public	m <sup>2</sup>	semaine	11,50 €	11,70 €	1,70
8	Enseignes provisoires (calicot) sur un bâtiment, parallèle à la façade	m <sup>2</sup>	semaine	5,95 €	6,05 €	1,70
9	Autres autorisations (correspondant au droit minimum)	u	an	60,00 €	61,00 €	1,60
10	Autres autorisations ponctuelles	u	jour	60,00 €	61,00 €	1,60
11	Dépose affichettes :					
	- Associations : droit minimum	1 à 10	par	67,40 €	68,40 €	1,50
	par dizaine supplémentaire	10	dépose	33,80 €	34,30 €	1,50
	- Société commerciale (tarif doublé) *				500,00 €	Création
	par dizaine supplémentaire					

\* Tarif utilisé par le service Voirie pour prestations techniques effectuées par les services municipaux (forfait d'intervention pour mise en sécurité).

Droit minimum : 61 €.

#### Modalités d'application concernant le paragraphe E et le tableau A

**Article 1<sup>er</sup>** : Les tarifs sont doublés en zone piétonnière et semi-piétonnière et dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

- Grande Rue entre les rues des Boucheries et de la Bibliothèque,
- Rue Bersot entre les rues Granges et Alsace,
- Place du Huit Septembre,
- Place Pasteur, rue Pasteur,
- Rue des Granges,
- Rue de la République (de la rue des Granges à la Place du 8 Septembre),
- Pourtour du Centre Saint-Pierre,
- Rue Luc Breton,
- Rue Mairet,
- Rue Claude Pouillet,
- Rue Paris,
- Rue Jean Petit,
- Rue Courbet,
- Rue E. Cusenier
- Rue des Boucheries,
- Place Jouffroy d'Abbans,
- Rue Battant (de la Place Jouffroy à la rue Champrond),
- Place Marulaz,

- Rue Victor Hugo,
- Faubourg Rivotte (secteur aménagé),
- Promenade Granvelle,
- Square Sarrail,
- Parc Micaud / Les jardins du Casino,
- Place Jean Gigoux,

ainsi que les terrasses situées sur des emplacements de stationnement payant.

**Article 2 :** Le droit minimum perçu par autorisation sera de :

61 € (+ 1,67 %) hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,

122 € (+ 1,67 %) en zone piétonnière ou semi-piétonnière.

**Article 3 :** Le droit des autorisations mentionnées au tableau A sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Une réduction pourra être accordée aux commerçants titulaires d'une autorisation de voirie (terrasse, panneau, étalages...), si des travaux sont réalisés au droit de leur établissement ou situés à proximité mais ayant une conséquence directe et immédiate sur l'activité du commerce. Pour bénéficier d'une telle réduction, les travaux devront durer au moins 20 jours calendaires consécutifs. Lorsque ce critère préalable sera rempli, une réduction d'un douzième des droits dus pour l'année pourra être accordée, par période de 30 jours calendaires.

La réduction sera donc appliquée selon le tableau suivant :

Période de travaux	Réduction sur le tarif annuel
entre 20 et 30 jours	1/12 des droits dus
entre 31 et 60 jours	2/12 des droits dus
entre 61 et 90 jours	3/12 des droits dus
Une progression identique est retenue pour les périodes suivantes	

Les réductions sont appliquées sans pour autant dépasser le seuil du droit minimum défini précédemment.

*Tableau B - Permis de stationnement*

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2006	Propositions 2007	% augm.
1	Occupation temporaire du sol par : - des matériaux de construction - échafaudages - emprise de chantier - bennes - camion nacelle, béton, pompe grue, etc.	m <sup>2</sup>	semaine	1,35 €	1,35 €	-
1 bis	Plus-value pour occupation sur stationnement payant	m <sup>2</sup>	semaine	2,00 €	2,00 €	-
2	Occupation temporaire du sur-sol (par câble aérien ou canalisation)	m	semaine	0,32 €	0,35 €	9,38
3	Accès entrée charretière	u	u	60,00 €	60,00 €	
4	Autres permis de stationnement	u	u	60,00 €	60,00 €	

Tableau C - Permissions de voirie

N° des articles	Désignation	Unité d'appli-cation	Durée d'appli-cation	2006	Propo-sitions 2007
1	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des ouvrages	m <sup>2</sup>	an	11,70 €	11,70 €
2	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des câbles ou canalisations	m	an	11,70 €	11,70 €
3	Occupation extraordinaire du sous-sol par une galerie technique	m <sup>3</sup>	an	24,00 €	24,00 €
4	Ouvrage extraordinaire en surplomb du domaine public	m <sup>2</sup>	an	94,00 €	94,00 €
5	Miroir	u	an	67,00 €	67,00 €
6	Accès station service	u	an	60,00 €	60,00 €

### Modalités d'application concernant les tableaux B, C

**Article 1<sup>er</sup>** : En zone piétonnière et semi-piétonnière ainsi que dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

**Centre-ville** : Grande Rue entre les rues des Boucheries et de la Préfecture, rue Bersot entre les rues des Granges et Proudhon, Place du Huit Septembre, Place Pasteur, rue Pasteur entre la place Pasteur et la rue Zola, place Marulaz, rue de la République et rue d'Alsace devant le bâtiment Saint-Pierre, rue des Boucheries, rue des Granges entre la place de la Révolution et la rue de la République, rue Battant entre place Jouffroy et la rue Champrond, rue Courbet, rue Claude Pouillet, faubourg Rivotte, rue Jean Petit entre les rues Courbet et Goudimel, rue Paris.

**Planoise** : rue Marc Bloch, rue André Malraux, place René Cassin, rue André Boulloche, avenue du Parc, square Van Gogh, rue Picasso, place de l'Europe, rue Léonard de Vinci, rue Albrecht Dürer, rue Henri Matisse, rue Gauguin, rue Goya, rue Rembrandt, rue Renoir, rue Pierre Rubens, rue Jules Gauthier, rue Charles de Montalembert, rue Bonnefoy.

Les prix du tableau B (sauf 1 bis), du tableau C (articles 1,2) sont doublés.

**Article 2** : Le droit minimum perçu par autorisation ou permission sera de :

61,00 € (+ 1,67 %) hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,

122,00 € (+ 1,67 %) en zone piétonnière ou semi-piétonnière.

**Article 3** : Gratuité du stationnement pour un véhicule, en secteur payant, dès lors qu'il aura été délivré un permis de stationnement payant et pour un emplacement.

**Article 4** : Le premier droit des autorisations mentionnées au tableau A et des permissions de voirie du tableau C, sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

**Article 5** : L'exonération des droits d'occupation de la voie publique sera maintenue lors du ravalement de façade, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1986 ; toutefois, elle sera limitée dans le temps à raison d'une semaine d'exonération pour 75 m<sup>2</sup> de façade ravalée à l'aplomb du domaine public, les ouvertures seront comptées comme surface pleine.

**Article 6 :** Les surfaces autorisées par l'arrêté de voirie devront être rigoureusement respectées. Chaque infraction constatée par un surveillant du domaine public fera l'objet d'une rectification du permis de stationnement ou de l'émission d'un permis complémentaire.

**Article 7 :** Exonération de droit :

- Pour la mise en place de mini-benne et de sac à gravats (contenance égale ou inférieure à 1 m<sup>3</sup>) à condition que la durée de pose soit égale ou inférieure à trois jours pour les mini-bennes et 24 heures pour les sacs à gravats. Ces dispositions sont applicables pour chaque chantier tous corps d'état confondus.
- Pour les associations à but non lucratif régies par la loi de 1901 désirant placer des enseignes provisoires à condition qu'aucune publicité étrangère à l'association ne figure sur les calicots ; en aucun cas les calicots ne seront autorisés en travers des voies.
- Pour les éléments architecturaux des bâtiments et les balcons.
- Pour les projets visant l'intérêt public ou favorisant des négociations en vue de cet intérêt.

**Article 8 :** Ce tarif s'appliquera pour toute autorisation délivrée après le 31 décembre 2006.

#### **Enlèvement de graffiti**

**1) Le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports avec participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades ne sont pas protégées par un traitement préalable anti-graffiti**

Tarifs dégressifs par tranches :

. Tranche de 0 à 125 m<sup>2</sup> : 2,40 €/m<sup>2</sup>

. Tranche > 125 m<sup>2</sup> : 1,15 €/m<sup>2</sup>

**2) Le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports sans participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades sont protégées par un traitement préalable anti-graffiti**

- Gratuit

**3) la facturation au forfait horaire hors contrat**

- Tarif : 91,50 € TTC/heure.

#### **Délivrance de clefs, télécommandes, prêt de panneaux**

1) *Prêt de clefs de bornes*

Tarif : caution de 46 €

2) *Délivrance de télécommandes*

Tarif : caution de 46 €

3) *Prêt de panneaux*

Tarif : caution de 76 €

*WC publics semi-automatiques*

Gratuité



*Forfait d'intervention sur voirie*

Tarif : 75 €

Ce tarif concerne le déplacement de personnel sur différents sites de la ville pour le compte de tiers (évaluation de préjudice suite à accidents, assurances et interventions suite à accidents...).

*Forfait comptage sur voirie*

Tarif : 10 €/demande.

Ce tarif concerne la fourniture de données de comptages annuels de véhicules sur diverses voies de la commune.

**V - Stationnement****A. Stationnement payant sur voirie de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h du lundi au samedi (tarifs identiques à 2006)**

	<b>Tarifs 2006</b>	<b>Propositions tarifs 2007</b>
Secteur rouge	1,00 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 1 heure 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 15 mn pour les détenteurs de la carte ville	1,00 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 1 heure 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 15 mn pour les détenteurs de la carte ville
Secteur bleu	1,00 € par heure fractionnable par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 3 heures Tarif résident * : 1,50 € pour 24 heures	1,00 € par heure fractionnable par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 3 heures Tarif résident : 1,50 € pour 24 heures 7,00 € pour 7 jours

\* résident : habitant des quartiers Boucle, Battant (délimité par le Conseil de Quartier) et Chaprais (délimité par les rues Chopard, boulevard Diderot, rues des Fontenottes et la voie ferrée).

**B. Parkings - Tarifs horaires (identiques à 2006)***a) Parking Mairie et parkings Marché Beaux-Arts et Cusenier*

	<b>Tarifs 2006</b>	<b>Propositions tarifs 2007</b>
Tarif horaire	<b>Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h</b> 20 premières minutes gratuites La première heure : 1 € Les demi-heures suivantes : 0,50 € Toute demi-heure commencée est due	<b>Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h</b> 20 premières minutes gratuites La première heure : 1 € Les demi-heures suivantes : 0,50 € Toute demi-heure commencée est due
	<b>Tous les jours : de 19 h à 9 h</b> Forfait : 1 € la nuit	<b>Tous les jours : de 19 h à 9 h</b> Forfait : 1 € la nuit
	<b>Dimanches et jours fériés : de 9 h à 13 h : gratuit</b> de 13 h à 19 h : 20 premières minutes gratuites 0,50 € par heure Toute heure commencée est due	<b>Dimanches et jours fériés : de 9 h à 13 h : gratuit</b> de 13 h à 19 h : 20 premières minutes gratuites 0,50 € par heure Toute heure commencée est due

## b) Parkings Saint-Paul et Petit Chamars

	Tarifs 2006	Propositions tarifs 2007
Tarif horaire	<b>Du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h</b> 20 premières minutes gratuites La première heure : 1 € Les demi-heures suivantes : 0,50 € Toute demi-heure commencée est due  <b>de 12 h à 13 h 30 et de 19 h à 9 h : gratuit</b>  <b>Dimanches et jours fériés : gratuit</b>	<b>Du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h</b> 20 premières minutes gratuites La première heure : 1 € Les demi-heures suivantes : 0,50 € Toute demi-heure commencée est due  <b>de 12 h à 13 h 30 et de 19 h à 9 h : gratuit</b>  <b>Dimanches et jours fériés : gratuit</b>

## C. Parkings - Abonnements

## a) Parkings Mairie et Marché Beaux-Arts pour les véhicules (tarifs identiques à 2006)

Type d'abonnements	2006			2007			Conditions
	Mois	Trimestre	Année	Mois	Trimestre	Année	
Résident nuit *	31,00 €	88,00 €	320,00 €	31,00 €	88,00 €	320,00 €	Abonnement valable de 17h à 9h du lundi au vendredi et 24h/24 samedis, dimanches et jours fériés
Résident permanent *	60,00 €	170,00 €	600,00 €	60,00 €	170,00 €	600,00 €	Abonnement valable 24h/24 tous les jours
Affaire 5 jours	60,00 €	175,00 €	600,00 €	60,00 €	175,00 €	600,00 €	Du lundi au vendredi ou du mardi au samedi : Abonnements valables de 7h à 20h sur les jours déterminés
Affaire 6 jours	75,00 €	220,00 €	750,00 €	75,00 €	220,00 €	750,00 €	Abonnement valable de 7h à 20h sur les jours déterminés
Affaire permanent	105,00 €	295,00 €	995,00 €	105,00 €	295,00 €	995,00 €	Abonnement valable 24h/24 tous les jours

\* le tarif résident est réservé aux Bisontins habitant les quartiers Boucle et Battant (délimitation des conseils de quartier)

## b) Parkings Mairie et Marché Beaux-Arts pour les motos

Abonnement permanent à tarif unique : 20 € TTC par mois

## c) Parkings Saint-Paul et Petit Chamars (tarifs identiques à 2006)

Type d'abonnements	2006			2007			Conditions
	Mois	Trimestre	Année	Mois	Trimestre	Année	
Résident permanent *	37,50 €	93,00 €	358,00 €	37,50 €	93,00 €	358,00 €	Abonnement permanent valable 24h/24 tous les jours
Affaire 6 jours	41,00 €	110,00 €	405,00 €	41,00 €	110,00 €	405,00 €	Abonnement valable de 7h à 20h du lundi au samedi

\* Le tarif résident est réservé aux Bisontins des quartiers Boucle et Battant (délimitation des conseils de quartier)

## d) Parking Isenbart (tarifs identiques à 2006)

Type d'abonnements	2006			2007			Conditions
	Mois	Trimestre	Année	Mois	Trimestre	Année	
Résident permanent *	30,00 €	80,00 €	300,00 €	30,00 €	80,00 €	300,00 €	Abonnement permanent valable 24h/24 tous les jours
Affaire 6 jours	41,00 €	110,00 €	405,00 €	41,00 €	110,00 €	405,00 €	Abonnement valable de 7h à 20h du lundi au samedi

\* le tarif résident est réservé aux Bisontins des quartiers Battant (délimitation des conseils de quartier) et Chaprais (délimitation par les rues Chopard, boulevard Diderot, rue des Fontenottes et la voie ferrée).

## e) Autres tarifs

- Tarif de nuit valable de 19 h à 9 h aux parkings Mairie et Marché Beaux-Arts : 1 €
- **Tarif nouveaux arrivants : création**
  - o **Tarif identique au tarif abonnement résident permanent, permettant aux habitants nouvellement arrivés à Besançon et habitant les quartiers de la Boucle et de Battant, de rechercher une solution pour leur stationnement.**
  - o **Tarif mensuel de 60 € dans la limite d'un trimestre, valable aux parkings Mairie et Marché Beaux-Arts.**
- forfaits applicables pour les congressistes, associations, entreprises et comités à l'occasion des manifestations (tarifs identiques à 2006) :

	Mairie Marché Beaux-Arts/Cusenier	Saint-Paul Petit Chamars et Isenbart
Forfait 1 semaine	18,00 €	14,00 €
Forfait 2 semaines	28,00 €	23,00 €
Forfait 3 semaines	36,00 €	30,00 €
<b>Tarif à la journée</b>	<b>3,50 €</b>	<b>2,00 €</b>

- Tarif préférentiel au parc Mairie et Petit Chamars pour les parents des enfants hospitalisés aux services Réanimation ou Grands Prématurés de la Mère et l'Enfant (gestion par l'Association Réa...gir) (tarifs identiques à 2006).
  - ⇒ Quota de 300 tarifs préférentiels par an
  - ⇒ 10 € valable 7 jours - 24h/24 au parc Mairie et parking Chamars.
- Forfait parents d'élèves au parc Mairie et Parking Petit Chamars :
  - ⇒ 50 % du tarif horaire,
  - ⇒ 170 heures de stationnement pour un montant de 85 € utilisables de 7 h à 10 h, 11 h à 14 h et de 16 h à 19 h.

- Forfaits applicables pendant les vacances scolaires

	Mairie Marché Beaux-Arts/Cusenier	Saint-Paul Petit Chamars et Isebart
Forfait 1 semaine	18,00 €	14,00 €
Forfait 2 semaines	28,00 €	23,00 €
Forfait 3 semaines	36,00 €	30,00 €

#### D. Tarifs divers

	2006	Propositions 2007
Forfait artisans par jour et par place	4,00 €	4,00 €
Ticket perdu ou carte détériorée	8,00 €	8,00 €
Carte résident perdue	10,00 €	10,00 €
Caution carte parking	15,50 €	15,50 €
Parking Saint-Etienne (Citadelle) - Stationnement payant lors de la mise en place de la navette de bus gratuite en été - Par jour et par place	2,00 €	2,00 €

#### E. Frais de fourrière (tarifs identiques à 2006)

	Tarifs 2006	Tarifs 2007
<b>Voiture particulière &lt; 3,5 t</b>		
Frais d'enlèvement	89,00 €	89,00 €
Jour de garde supplémentaire par période de 24 heures	4,60 €	4,60 €
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	3,20 €	3,20 €
Opération préalable	15,20 €	* 15,20 €
Restitution sur place	89,00 €	89,00 €
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation, véhicules volés, ...)	53,50 €	53,50 €
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - a/c du 11 <sup>ème</sup> jour	4,60 €	4,60 €
<b>Poids lourds &gt; 3,5 t</b>		
Frais d'enlèvement	122,00 €	122,00 €
Jour de garde supplémentaire par période de 24 heures	9,20 €	9,20 €
Opération préalable	22,90 €	22,90 €
Restitution sur place	122,00 €	122,00 €
<b>Autres véhicules</b>		
Frais d'enlèvement	45,70 €	* 45,70 €
Jour de garde supplémentaire par période de 24 heures	3,00 €	* 3,00 €
Opération préalable	7,60 €	* 7,60 €
Restitution sur place	45,80 €	45,80 €

#### \* tarifs encadrés

Frais d'expertise (véhicules présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) : 61 €

Frais d'expertise (cyclomoteurs présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) : 30,50 €

## VI - Tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal

1. Emplacement pour une antenne de radio associative : 643 € (révision faite selon évolution de l'indice INSEE du coût de la construction)

2. Emplacement pour une antenne de radio non associative : 6 434 € révision faite selon évolution de l'indice INSEE du coût de la construction)

3. Emplacement pour une antenne de téléphonie mobile : 8 043 € révision faite selon évolution de l'indice INSEE du coût de la construction).

## VII - Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières

Une hausse de 1,77 % est proposée pour les tarifs concernant les concessions, les taxes d'inhumation et la taxe de crémation.

Concessions : droits et taxes	Concessions		Taxe d'inhumation	
	Durée et type de concession	2006	Propositions 2007	2006
<b>PLEINE TERRE :</b>				
. 15 ans	207,00 €	211,00 €	60,00 €	61,00 €
. 30 ans	377,00 €	384,00 €	87,60 €	89,50 €
. 50 ans	755,00 €	769,00 €	87,90 €	89,50 €
. Perpétuelle pleine terre (ne fait plus l'objet de concession nouvelle)			152,00 €	155,00 €
<b>CAVEAUX :</b>				
<b>1) Terrain</b>				
. 30 ans	472,00 €	480,00 €	176,00 €	179,00 €
. 50 ans	944,00 €	960,00 €	176,00 €	179,00 €
. Perpétuelle	6 150,00 €	6 260,00 €	300,00 €	305,00 €
<b>2) Caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude :</b>				
. 2/3 places	1 320,00 €	1 344,00 €		
. 4 places	1 490,00 €	1 517,00 €		
. 6 places	1 675,00 €	1 705,00 €		
<b>Jardin d'urnes 30 ans :</b>				
<b>1) terrain</b>	189,00 €	192,00 €	36,30 €	36,90 €
<b>2) terrain + caveau</b>	530,00 €	540,00 €	36,30 €	36,90 €
<b>Jardin d'urnes 50 ans :</b>				
<b>1) terrain</b>	472,00 €	480,00 €	36,30 €	36,90 €
<b>2) terrain + caveau</b>	815,00 €	830,00 €	36,30 €	36,90 €
Columbarium de Saint-Ferjeux	228,00 €	232,00 €	36,30 €	36,90 €
Columbarium de Saint-Claude :				
. pour les 5 premières années	574,00 €	584,00 €	36,30 €	36,90 €
. renouvellement pour 5 ans	348,00 €	354,00 €	36,30 €	36,90 €
Droit de séjour au dépositaire				
. du 1 <sup>er</sup> au 15 <sup>ème</sup> jour	gratuit	gratuit		
. à partir du 16 <sup>ème</sup> jour, par journée	5,80 €	5,90 €		
Terrain non concédé			60,00 €	61,00 €

Le montant de chaque vacation de police pour les opérations funéraires reste fixé 14,70 €.

Taxe de crémation : 36,90 €

**Crématorium**

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Crématorium prévoit l'actualisation des tarifs à l'issue de chaque année de fonctionnement du contrat d'affermage, soit à compter du 1<sup>er</sup> février 2007. Les propositions de tarifs du délégataire doivent être adressées à la Ville en décembre et elles seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal du mois de janvier 2007.

**VIII - Hygiène****Désinfection et désinsectisation**

	2006	Propositions 2007	% augmentat.
<i>Désinfection au poste - étuve complète</i>	10,59 €	10,74 €	
<i>Transport des objets à désinfecter</i>			
- moins de 5 km	7,93 €	8,04 €	
- plus de 5 km	10,58 €	10,73 €	
<i>Désinfection ou désinsectisation à domicile</i>			
F1	24,82 €	25,17 €	
F2	29,11 €	29,53 €	
F3	32,59 €	33,06 €	1,45 %
F4	39,37 €	39,94 €	d'augmen-
F5	42,91 €	43,53 €	tation
F6 et plus	47,98 €	48,67 €	moyenne pour l'ensemble des tarifs
Litre de produit insecticide posé dans les collectivités	18,86 €	19,13 €	
Immeuble (par logement) ou collectivité	13,89 €	14,09 €	
Foyer-logement (par logement)	1,82 €	1,84 €	
<i>Dératisation</i>			
Raticide, le kg (blé empoisonné)	6,94 €	7,04 €	
Raticide, le kg (bloc hydrofuge ou granulés)	12,73 €	12,91 €	
Souricide, le kg	15,39 €	15,61 €	
Forfait déplacement + intervention	17,53 €	17,78 €	
<i>Divers</i>			
Test fumigène	11,91 €	12,08 €	

**IX - Installations sportives****A. Complexe sportif municipal Léo Lagrange**

	2006	Propositions 2007	% augment.
<b>Stade Honneur</b>			
<i>droit fixe de location</i>	132,00 €	134,50 €	1,89
<i>droit proportionnel pour les clubs extérieurs, 10 % sur la recette brute totale</i>			
<i>droit supplémentaire pour manifestation nocturne (tarif unique)</i>	495,00 €	504,00 €	1,82

**B. Location du Palais des Sports**

	2006	Propositions 2007	% augment.
<b>Salle Honneur</b>			
<i>Tarif 1</i>			
Compétitions ou matches de propagande nationaux ne comportant que des amateurs et organisés par un club extérieur, une ligue régionale ou une fédération			
a) occupation maximum de 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	200,00 €	204,00 €	2,00
b) occupation dépassant 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	350,00 €	355,00 €	1,43
<i>Tarif 2</i>			
Manifestations sportives avec la participation de professionnels (tennis, catch, boxe, basket-ball, ...) :			
Forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	1 250,00 €	1 275,00 €	2,00
<i>Tarif 2 bis</i>			
Prestations pour organisation de manifestations sportives amateurs ou professionnelles	900,00 €	915,00 €	1,67
<i>Tarif 3</i>			
Scolaires, universitaires et militaires pour finales et matches importants - Forfait	220,00 €	225,00 €	2,27
<i>Tarif 4</i>			
Manifestations non sportives à caractère commercial			
Plein tarif	8 500,00 €	8 670,00 €	2,00
Tarif préférentiel (accordé sur décision du Maire)	3 250,00 €	3 315,00 €	2,00
Caution du montant de la location			
<b>Entraînement</b>			
Salle Honneur (clubs extérieurs à Besançon)	145,00 €	148,00 €	2,07
Gymnase annexe - utilisation gratuite pour tous les matches et les entraînements des clubs de Besançon			
Buvette étage 1 : utilisation spécifique			
une journée (jusqu'à 22 heures)	150,00 €	153,00 €	2,00
une demi-journée	100,00 €	102,00 €	2,00
Caution du montant de la location			
<b>Salle convivialité rez-de-chaussée</b>			
une journée (jusqu'à 22 heures)	300,00 €	305,00 €	1,67
une demi-journée	200,00 €	204,00 €	2,00
Soirée	600,00 €	610,00 €	1,67
Caution du montant de la location			
Pour tous les cas non prévus au présent règlement, la Ville de Besançon se réserve le droit de fixer le tarif en tenant compte du but des organisateurs et de la qualité du spectacle			

**C. Installations sportives municipales**

	2006	Propositions 2007	% augment.
Clubs de Besançon			
Clubs extérieurs à Besançon, Ligues, Fédérations, Scolaires et Universitaires :			
- salles de réunions : une journée	92,00 €	93,50 €	1,63
- salles de réunions : une demi-journée	47,00 €	48,00 €	2,12
- gymnases : redevance horaire	30,00 €	30,50 €	1,67
- terrains engazonnés et athlétisme : redevance horaire	47,50 €	48,50 €	2,10
- terrains stabilisés : redevance horaire	12,00 €	12,20 €	1,67
- terrain synthétique : redevance horaire	26,00 €	26,50 €	1,92
- plateau EPS : redevance horaire	7,00 €	7,20 €	2,86

**X - Salles gérées par la Direction Vie des Quartiers**

Salles de réunions	2006		Propositions 2007			
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	% augm.	Tarif associatif	% augm.
Salles des Maisons de Quartiers municipales Montrapon/Fontaine-Ecu - Grette/Butte - Planoise						
- la journée	93,00 €	46,50 €	94,40 €	1,50	47,20 €	1,50
- la demi-journée	55,50 €	28,00 €	56,30 €	1,44	28,40 €	1,43
Forfait nettoyage	15,00 €	15,00 €	15,20 €	1,33	15,20 €	1,33

La gratuité des salles des Maisons de Quartier Municipales peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint pour les manifestations ou associations dont l'objet rentre dans le cadre de l'animation des quartiers et/ou des projets de quartiers concernés.

**XI - Salles gérées par la Direction Vie des Quartiers - Service des moyens associatifs**

Salles de réunions	2006		Propositions 2007			
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	% augm.	Tarif associatif	% augm.
<b>Salles de réunions</b>						
<i>1. Grandes salles (300 places et plus)</i>						
- pour une journée	356,00 €	173,00 €	356,00 €	0,00	173,00 €	0,00
- pour une demi-journée	262,00 €	130,00 €	262,00 €	0,00	130,00 €	0,00
- participation entretien (en cas de gratuité)	50,00 €	50,00 €	50,00 €	0,00	50,00 €	0,00
Caution salle Battant (pour utilisation matériel scénique et sonorisation) : 335 €						
<i>2. Salles moyennes</i>						
Maison de Quartier Ile de France (salle Mandela et petite salle) - Centre 1901 (Les Fougères) - Fort de Bregille (Salle du Manège - Salle du Fort) - Centre Pierre Mendès-France (3 salles) / rue Berlioz (1 salle) / Rue Viancin / 17, rue Haag (1 salle), les Quatre Vents (1 salle), rue Violet (2 salles)						
- pour une journée	97,50 €	48,00 €	97,50 €	0,00	48,00 €	0,00
- pour une demi-journée	58,20 €	29,00 €	58,20 €	0,00	29,00 €	0,00
- participation entretien (en cas de gratuité)	15,00 €	15,00 €	15,00 €	0,00	15,00 €	0,00



Salles de réunions	2006		Propositions 2007			
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	% augm.	Tarif associatif	% augm.
Salles d'expositions <i>Ancienne Poste</i> (tarif à la journée) participation entretien (en cas de gratuité) occupation de 1 à 3 jours occupation de 4 à 7 jours	80,40 € 15,00 € 35,00 €	40,00 € 15,00 € 35,00 €	80,40 € 15,00 € 35,00 €	0,00 0,00 0,00	40,00 € 15,00 € 35,00 €	0,00 0,00 0,00
Salle des Fêtes, soirées dansantes Bregille - Fort ou salle du Manège un jour la journée supplémentaire participation entretien (en cas de gratuité)  Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin - par heure  <b>Caution</b> : Identique au montant de la location pratiquée, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants.	355,20 € 175,60 € 50,00 € 130,00 €	226,00 € 113,00 € 50,00 € 130,00 €	355,20 € 175,60 € 50,00 € 130,00 €	0,00 0,00 0,00 0,00	226,00 € 113,00 € 50,00 € 130,00 €	0,00 0,00 0,00 0,00
<b>Malcombe</b> utilisation samedi ou veille de jour férié utilisation un autre jour participation entretien  Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin (soirée dansante) - Par heure  <b>Caution</b> : identique au prix de location pratiqué, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants	695,00 € 609,00 € 50,00 € 130,00 €	401,00 € 347,00 € 50,00 € 130,00 €	695,00 € 609,00 € 50,00 € 130,00 €	0,00 0,00 0,00 0,00	401,00 € 347,00 € 50,00 € 130,00 €	0,00 0,00 0,00 0,00

La gratuité de location des salles associatives peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint délégué pour :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que les associations regroupant les agents de la Ville de Besançon,
- les manifestations dont les bénéficiaires sont reversés à des oeuvres caritatives,
- les manifestations organisées par des associations non subventionnées par la Ville de Besançon

### **Kursaal**

#### *1. Grande salle et Petit Kursaal*

Salles de réunions	2006		Propositions 2007			
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	% augm.	Tarif associatif	% augm.
Grand Kursaal - par heure d'immobilisation	97,50 €	48,60 €	99,00 €	1,54	49,30 €	1,44
Petit Kursaal - par heure d'immobilisation	80,70 €	48,60 €	82,00 €	1,61	49,30 €	1,44
Cuisine - Forfait	243,00 €		246,50 €	1,44		
En sus des heures d'immobilisation : Forfait aménagement/rangement/entretien par les agents du Kursaal : maximum 4 heures du tarif horaire correspondant						
<b>Caution</b> : identique au prix de location pratiqué, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants						

## 2. Salles Pellegrin, Thevenot, Bidault, Foyer de la Danse

Salles	Immobilisation de la salle pendant 5 heures			Immobilisation de la salle pendant 10 heures		
	2006	Prop. 2007	% augm.	2006	Prop. 2007	% augm.
Amélie Pellegrin	17,70 €	18,00 €	1,70	33,50 €	34,00 €	1,49
Marcel Thevenot	21,10 €	21,50 €	1,90	41,00 €	41,50 €	1,22
Robert Bidault	25,90 €	26,50 €	2,32	52,70 €	53,50 €	1,52
Foyer de la Danse	36,50 €	37,00 €	1,37	73,00 €	74,00 €	1,37
La diversité et le niveau des prestations qui seront proposés avec la location de la salle Ory justifient pleinement un système de tarification identique à celui déjà mis en place pour la salle Proudhon						
École Ory	32,50 €	voir ci-dessous		68,00 €	voir ci-dessous	

## 3. Salles Proudhon et Ory

Salles	Tarif normal Immobilisation de la salle pendant 5 heures			Tarif normal Immobilisation de la salle pendant 10 heures		
	2006	Prop. 2007	% augm.	2006	Prop. 2007	% augm.
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	171,50 €	174,00 €	1,46	256,60 €	260,50 €	1,52
	Tarif associatif Immobilisation de la salle pendant 5 heures			Tarif associatif Immobilisation de la salle pendant 10 heures		
	2006	Prop. 2007	% augm.	2006	Prop. 2007	% augm.
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	103,00 €	104,50 €	1,46	144,50 €	146,50 €	1,38
	Tarif normal Immobilisation de la salle pendant 5 heures			Tarif associatif Immobilisation de la salle pendant 10 heures		
	2006	Prop. 2007	% augm.	2006	Prop. 2007	% augm.
Expositions, bourses, salons, animations	188,20 €	191,00 €	1,49	91,60 €	93,00 €	1,53
Spectacles, repas	307,50 €	312,00 €	1,46	227,30 €	230,50 €	1,41
Au-delà de 10 heures	414,00 €	420,00 €	1,45	331,20 €	336,00 €	1,45

## 4 - Salles Colard - Risset

Salles	Immobilisation de la salle pendant 5 heures						Immobilisation de la salle pendant 10 heures					
	Tarif normal			Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif		
	2006	Prop. 2007	% augm.	2006	Prop. 2007	% augm.	2006	Prop. 2007	% augm.	2006	Prop. 2007	% augm.
Salle Colard / Salle Risset												
- réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	129,00 €	131,00 €	1,55	76,60 €	77,50 €	1,17	170,50 €	173,00 €	1,47	101,50 €	103,00 €	1,48
- expositions							137,00 €	139,00 €	1,46	69,00 €	70,00 €	1,45

## 5. Colloques, congrès, séminaires

**a) Utilisation de toutes les salles du Kursaal** (grande salle + petit Kursaal + salle Colard + salle Proudhon + salle Risset + salle Pellegrin + salle Thevenot + salle Bidault + Foyer de la Danse), soit 9 salles (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2006	Prop. 2007		2006	Prop. 2007	
1 jour	2 050,00 €	2 080,00 €	1,46	1 283,00 €	1 302,00 €	1,48
2 jours	2 455,00 €	2 491,50 €	1,49	1 537,00 €	1 560,00 €	1,50
3 jours	2 901,00 €	2 944,00 €	1,50	1 883,00 €	1 911,00 €	1,49
4 jours	3 583,00 €	3 636,50 €	1,49	2 218,00 €	2 251,00 €	1,49
5 jours	4 436,00 €	4 502,50 €	1,50	2 730,00 €	2 771,00 €	1,50
par jour supplémentaire	836,00 €	848,50 €	1,50	522,00 €	530,00 €	1,53

**a bis) Utilisation de toutes les salles du Kursaal** (grande salle + petit Kursaal + salle Colard + salle Proudhon + salle Risset + salle Pellegrin + salle Thevenot + salle Bidault + Foyer de la Danse + Ecole Ory - nom provisoire), soit 10 salles (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2006	Prop. 2007		2006	Prop. 2007	
1 jour	2 080,00 €	2 111,00 €	1,49	1 298,00 €	1 317,00 €	1,50
2 jours	2 475,00 €	2 512,00 €	1,49	1 553,00 €	1 576,00 €	1,48
3 jours	2 923,00 €	2 966,50 €	1,49	1 888,00 €	1 916,00 €	1,48
4 jours	3 600,00 €	3 654,00 €	1,50	2 222,00 €	2 255,00 €	1,49
5 jours	4 445,00 €	4 511,50 €	1,50	2 730,00 €	2 771,00 €	1,50
par jour supplémentaire	852,00 €	864,50 €	1,47	528,00 €	536,00 €	1,52

**b) Grande salle et Petit Kursaal** (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2006	Prop. 2007		2006	Prop. 2007	
1 jour	1 198,00 €	1 216,00 €	1,50	852,00 €	864,50 €	1,47
2 jours	1 431,00 €	1 452,50 €	1,50	1 025,00 €	1 040,00 €	1,46
3 jours	1 705,00 €	1 730,50 €	1,50	1 228,00 €	1 246,50 €	1,51
4 jours	2 050,00 €	2 080,50 €	1,49	1 467,00 €	1 489,00 €	1,50
5 jours	2 466,00 €	2 503,00 €	1,50	1 786,00 €	1 812,50 €	1,48
par jour supplémentaire	470,00 €	477,00 €	1,49	312,00 €	316,50 €	1,44

**c) Grande salle seule** (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2006	Prop. 2007		2006	Prop. 2007	
1 jour	1 132,00 €	1 149,00 €	1,50	617,00 €	626,00 €	1,46
2 jours	1 294,00 €	1 313,00 €	1,47	808,00 €	820,00 €	1,49
3 jours	1 456,00 €	1 477,50 €	1,48	1 050,00 €	1 065,50 €	1,48
4 jours	1 781,00 €	1 807,50 €	1,49	1 294,00 €	1 313,50 €	1,51
5 jours	2 101,00 €	2 132,50 €	1,50	1 375,00 €	1 395,50 €	1,49
par jour supplémentaire	375,00 €	380,50 €	1,47	219,00 €	222,00 €	1,37

**d) Petit Kursaal seul**

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2006	Prop. 2007		2006	Prop. 2007	
1 jour	517,00 €	524,50 €	1,45	258,00 €	261,50 €	1,36
2 jours	827,00 €	839,50 €	1,51	414,00 €	420,00 €	1,45
3 jours	1 241,00 €	1 259,50 €	1,49	621,00 €	630,00 €	1,45
4 jours	1 654,00 €	1 678,50 €	1,48	828,00 €	840,50 €	1,51
5 jours	2 067,00 €	2 098,00 €	1,50	1 035,00 €	1 050,50 €	1,50
par jour supplémentaire	408,00 €	414,00 €	1,47	209,00 €	212,00 €	1,44

**e) Petit Kursaal et salle Colard**

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2006	Prop. 2007		2006	Prop. 2007	
1 jour	566,00 €	574,50 €	1,50	324,00 €	328,50 €	1,39
2 jours	906,00 €	919,50 €	1,49	517,00 €	524,50 €	1,45
3 jours	1 358,00 €	1 378,00 €	1,47	776,00 €	787,50 €	1,48
4 jours	1 811,00 €	1 838,00 €	1,49	1 036,00 €	1 051,50 €	1,50
5 jours	2 266,00 €	2 300,00 €	1,50	1 294,00 €	1 313,50 €	1,51
par jour supplémentaire	444,00 €	450,50 €	1,46	255,00 €	258,50 €	1,37

**f) Petit Kursaal et ensemble des petites salles (Colard + Proudhon + Risset + Pellegrin + Thevenot + Bidault + Foyer de la Danse), soit 7 salles (cuisine non comprise)**

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2006	Prop. 2007		2006	Prop. 2007	
1 jour	1 132,00 €	1 149,00 €	1,50	646,00 €	655,50 €	1,47
2 jours	1 779,00 €	1 805,50 €	1,49	971,00 €	985,50 €	1,49
3 jours	2 103,00 €	2 134,50 €	1,50	1 294,00 €	1 313,00 €	1,47
4 jours	2 590,00 €	2 628,50 €	1,49	1 618,00 €	1 642,00 €	1,48
5 jours	3 074,00 €	3 120,00 €	1,50	1 941,00 €	1 970,00 €	1,49
par jour supplémentaire	544,00 €	552,00 €	1,47	345,00 €	350,00 €	1,45

**f bis) Petit Kursaal et ensemble des petites salles (Colard + Proudhon + Risset + Pellegrin + Thevenot + Bidault + Foyer de la Danse + École Ory), soit 8 salles (cuisine non comprise)**

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2006	Prop. 2007		2006	Prop. 2007	
1 jour	1 164,00 €	1 181,50 €	1,50	667,00 €	677,00 €	1,50
2 jours	1 804,00 €	1 831,00 €	1,50	988,00 €	1 002,50 €	1,47
3 jours	2 124,00 €	2 155,50 €	1,48	1 306,00 €	1 325,50 €	1,49
4 jours	2 605,00 €	2 644,00 €	1,50	1 631,00 €	1 655,50 €	1,50
5 jours	3 084,00 €	3 130,00 €	1,49	1 947,00 €	1 976,00 €	1,49
par jour supplémentaire	564,00 €	572,50 €	1,51	360,00 €	365,00 €	1,39

Grille de tarifs tenant compte de la mise à disposition d'une salle supplémentaire (École Ory).

**g) Grand Kursaal, Petit Kursaal, salle Proudhon (cuisine comprise)**

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2006	Prop. 2007		2006	Prop. 2007	
1 jour	1 375,00 €	1 395,50 €	1,49	890,00 €	903,00 €	1,46
2 jours	1 619,00 €	1 643,00 €	1,48	1 132,00 €	1 149,00 €	1,50
3 jours	1 944,00 €	1 973,00 €	1,49	1 375,00 €	1 395,50 €	1,49
4 jours	2 263,00 €	2 297,00 €	1,50	1 619,00 €	1 643,00 €	1,48
5 jours	2 598,00 €	2 637,00 €	1,50	1 942,00 €	1 971,00 €	1,49
par jour supplémentaire	470,00 €	477,00 €	1,49	355,00 €	360,00 €	1,41

**5. Présentation de spectacle****Petit Kursaal**

	Tarif professionnel (1)		% augm.	Tarif culturel (2)		% augm.
	2006	Prop. 2007		2006	Prop. 2007	
Forfait 4 heures	322,50 €	327,00 €	1,40	161,50 €	163,50 €	1,24
Forfait 1 jour (12 heures)	646,00 €	655,50 €	1,47	397,00 €	403,00 €	1,51
Forfait 2 jours	1 133,00 €	1 150,50 €	1,50	730,50 €	741,50 €	1,51
Forfait 3 jours	1 618,00 €	1 642,00 €	1,48	1 045,50 €	1 061,00 €	1,48
Dépassement horaire	80,50 €	81,50 €	1,24	80,50 €	81,50 €	1,24
par jour supplémentaire	521,50 €	529,00 €	1,44	209,00 €	212,00 €	1,44
Caution : équivalente au montant de location						

**Grand Kursaal**

	Tarif professionnel (1)		% augm.	Tarif culturel (2)		% augm.
	2006	Prop. 2007		2006	Prop. 2007	
Forfait 1 jour (16 heures)	1 555,00 €	1 578,00 €	1,48	574,50 €	583,00 €	1,48
Forfait 2 jours	2 091,00 €	2 122,00 €	1,48	993,50 €	1 008,00 €	1,46
Forfait 3 jours	2 719,00 €	2 759,50 €	1,49	1 359,00 €	1 379,00 €	1,47
Dépassement horaire	97,50 €	99,00 €	1,54	80,50 €	81,50 €	1,24
par jour supplémentaire	836,00 €	848,50 €	1,50	418,00 €	424,00 €	1,44
Caution : équivalente au montant de location						

(1) Tarif professionnel : Organismes professionnels titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles présentant les spectacles créés par des tiers et toutes manifestations à caractère commercial.

(2) Tarif culturel : Organismes présentant des spectacles amateurs - Organismes présentant leurs propres créations et titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles.

**6. Salles du Kursaal : participation à l'entretien dans le cas de gratuité**

La gratuité de location des salles du Kursaal peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint délégué pour :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASMB,
- les manifestations dont les bénéfices sont reversés à des oeuvres caritatives,
- les manifestations organisées par des associations non subventionnées par la Ville de Besançon.

Dans ce cas, il est proposé une participation à l'entretien des salles :

Tarif journalier	2006	Propositions 2007	% augm.
Grand Kursaal	125,90 €	127,80 €	1,51
Petit Kursaal	93,40 €	94,80 €	1,50
Colard	62,90 €	63,80 €	1,43
Proudhon et Ory	73,00 €	74,10 €	1,51
Risset	31,40 €	31,80 €	1,27
Thevenot	15,60 €	15,80 €	1,28
Pellegrin	15,60 €	15,80 €	1,28
Bidault	15,60 €	15,80 €	1,28
Foyer de la Danse	31,40 €	31,80 €	1,27
École Ory	18,25 €		

## XII - Salles gérées par la Direction de la Culture et du Patrimoine

Opéra-Théâtre	2006		Propositions 2007			
	Tarif professionnel	Tarif associatif/culturel	Tarif professionnel	% augm.	Tarif associatif/culturel	% augm.
Pour une représentation	1 500,00 €	590,00 €	1 500,00 €	0,00	590,00 €	0,00
Pour un montage-répétition + versement de 5 % sur recette brute supérieur à 6 000 €	750,00 €	435,00 €	750,00 €	0,00	435,00 €	0,00
<b>Caution</b> : identique au prix de location pratiqué						

## XIII - Photocopies

Tarif général

Il est proposé 0,15 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4) (tarif identique à 2006).

## XIV - Espaces Publics Numériques (tarifs identiques à 2006)

Catégories	Tarif annuel
moins de 18 ans (Ville et CAGB)	gratuit
moins de 26 ans (Carte Jeune)	gratuit
plus de 18 ans (Ville et CAGB)	13,00 €
moins de 18 ans (hors Ville et CAGB)	10,00 €
plus de 18 ans (hors Ville et CAGB)	30,00 €
Bisontins à faibles ressources (bénéficiaires RMI , RMA, CMU, carte ANPE pour les moins de 25 ans ou carte bus GINKO)	6,00 €
Utilisateurs occasionnels (tarif par heure)	2,00 €
Remplacement carte perdue	1,50 €
Ateliers thématiques (par heure)	1,50 €
Mise à disposition de consommables :	
- Impression page A4 noir et blanc	0,15 €
- Impression page A4 couleur	0,30 €
- Cartes nominatives :	
20 unités	3,00 €
40 unités	6,00 €
60 unités	9,00 €

**XV - Service du Développement de la Vie Associative**

**Centre 1901 - Maison des Associations** (tarifs identiques à 2006)

**A. Inscription aux stages de formation organisés par le Centre 1901 :**

16 € / jour (+ 3,22 %)

8 € / demi-journée (+ 3,22 %).

**B. Photocopies laser destinées aux associations :**

(sur copieur couleur connecté sur PC ou MAC)

\* intervention de l'opérateur : 6,35 € / intervention (identique à 2006)

\* le tarif unitaire des photocopies varie selon le nombre total d'exemplaires (tarifs identiques à 2006) :

Photocopies	1 ex. à 99 ex.	Plus de 100 ex.
A4 - noir	0,12 €	0,10 €
A4 - noir recto/verso	0,25 €	0,20 €
A3 - noir	0,18 €	0,15 €
A3 - noir recto/verso	0,37 €	0,31 €
A4 - couleur	0,36 €	0,25 €
A4 - couleur recto/verso	0,71 €	0,51 €
A3 - couleur	0,61 €	0,41 €
A3 - couleur recto/verso	1,22 €	0,81 €

**C. Cartes photocopies destinées aux associations**

- Carte 1 000 photocopies : 46 € (tarif identique à 2006).

**D. Assistance technique, formation et prestations assurées par le personnel du secteur graphisme**

25,40 €/heure (tarif identique à 2006).

**E. Forum des Associations**

(tarifs identiques à 2005)

- location d'un stand associatif : 60 €

- location d'un stand commercial : 450 €

- encart publicitaire sur plaquette : 1 page : 200 € - ½ page : 120 €

**XVI - École Régionale des Beaux-Arts**

Les tarifs proposés sont identiques à ceux de 2006.

**A. Droits d'inscription aux concours et commissions d'entrée :** 15 € non remboursables quel que soit le motif.

**B. Photocopies pour les étudiants de l'École Régionale des Beaux-Arts :** 0,05 € (tarif unitaire pour les photocopies format A3 ou A4 effectuées sur les copieurs de l'établissement).

**XVII - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps****A. Entrées et animations**

	Nature des tarifs	Droits d'entrée : accès valable pour les 2 musées (Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps)	Animation, visite guidée, ateliers programmés (par musée)
<b>Tarifs individuels</b>	Plein tarif du lundi au vendredi	5,00 €	1,50 €
	Le samedi	2,50 €	1,50 €
	Dimanche (entrée et visite guidée de l'après-midi) Jours fériés ouverts	Gratuit Gratuit	Gratuit Gratuit
	Tarif réduit sur présentation d'une pièce justificative	2,50 €	1,50 €
	- Personnes de 60 ans et plus - Amis des Musées hors de Besançon - Habitants des villes jumelées - Détenteurs des cartes SESAME, FRANCAS, COS Ville de Besançon - 1 heure avant la fermeture du Musée	2,50 €	1,50 €
	Gratuité d'entrée sur présentation d'une pièce justificative pour : - tous les moins de 18 ans - les étudiants - les détenteurs de la carte Avantage Jeunes - les titulaires d'une carte de réduction SNCF famille nombreuse - les adhérents de l'Association des Amis des différents musées de Besançon - les partenaires (associatifs, scientifiques, sportifs, institutionnels, entreprises...) - les adhérents de la Maison des Artistes - les visiteurs handicapés et accompagnateurs - les membres de l'ICOM - les journalistes - les bénéficiaires du RMI et RMA - les demandeurs d'emploi	Gratuit	1,50 €
	- Groupes maternelles accompagnés de leur enseignant - Visiteurs accompagnés d'un guide mandaté par l'Office de Tourisme ou le Service d'Art et d'Histoire - Partenariat secteur social - Manifestations organisées par la Ville	Gratuit	Gratuit
<b>Tarifs groupés</b>	- Groupes scolaires, secondaires et enseignement supérieur accompagnés de leur enseignant - Groupes périscolaires accompagnés d'animateurs	Gratuit	1,50 €
	Groupe à partir de 10 personnes jusqu'à 30 personnes (hors convention Office du Tourisme)	2,50 € par personne	Forfait groupe : 50,00 €

**B. Moulages en vente au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie**

	Moulages	Tarifs 2006	Propos. 2007	% augm.
1	Hache à douille	7,00 €	7,00 €	0,00
2	Oeil Oudjat	7,00 €	7,00 €	0,00
3	Lampe à huile	7,00 €	7,00 €	0,00
4	Petit chaouabti	8,50 €	8,50 €	0,00
5	Lampe Pompéï	8,50 €	8,50 €	0,00



	Moulages	Tarifs 2006	Propos. 2007	% augm.
6	Assiette	8,50 €	8,50 €	0,00
7	Dieu Mars	12,00 €	12,00 €	0,00
8	Telesphore	12,00 €	12,00 €	0,00
9	Oenochoe anthropomorphe	14,50 €	20,00 €	38,00
10	Sekmet	14,50 €	20,00 €	38,00
11	Scarabée égyptien (résine)	14,50 €	14,50 €	0,00
12	Buste enfant (résine)	14,50 €	14,50 €	0,00
13	Petit taureau à 3 cornes	14,50 €	14,50 €	0,00
14	Armoiries	14,50 €	14,50 €	0,00
15	Christ en croix	14,50 €	14,50 €	0,00
16	Petit buste Victre Hugo	15,00 €	15,00 €	0,00
17	Dieu à l'oiseau	17,00 €	22,00 €	29,40
18	Mercure gaulois	17,00 €	22,00 €	29,40
19	Tête de chatte	17,00 €	22,00 €	29,40
20	Amour à l'arc	17,00 €	17,00 €	0,00
21	Vénus baigneuse	17,00 €	22,00 €	29,40
22	Minerve	17,00 €	22,00 €	29,40
23	Vénus debout	17,00 €	22,00 €	29,40
24	Poignard danois	19,00 €	19,00 €	0,00
25	Bacchus	19,00 €	19,00 €	0,00
26	Grand chaouabti	19,00 €	24,00 €	26,30
27	Epona	19,00 €	19,00 €	0,00
28	Mercure drapé	19,00 €	24,00 €	26,30
29	Brûle-parfum (résine)	19,00 €	19,00 €	0,00
30	Doryphore	19,00 €	19,00 €	0,00
31	Vase céramique	19,00 €	19,00 €	0,00
32	Petit vase	19,00 €	19,00 €	0,00
33	Faucon	23,00 €	23,00 €	0,00
34	Grand vase	23,00 €	23,00 €	0,00
35	Taureau Apis	23,00 €	23,00 €	0,00
36	Griffon gallo-romain	23,00 €	23,00 €	0,00
37	Déesse Rome	25,00 €	25,00 €	0,00
38	Éclosion d'Harpocrate	25,00 €	25,00 €	0,00
39	Défense	25,00 €	25,00 €	0,00
40	Tête de mule	25,00 €	25,00 €	0,00
41	Mercure nu	25,00 €	25,00 €	0,00
42	Main de Victor Hugo	25,00 €	25,00 €	0,00
43	Bacchus couronné	25,00 €	25,00 €	0,00
44	Hercule, bronze d'après l'Hercule Farnèse	25,00 €	25,00 €	0,00
45	Enfant tenant un poisson	25,00 €	25,00 €	0,00
46	Lampe à huile Herculanium	33,50 €	33,50 €	0,00

	Moulages	Tarifs 2006	Propos. 2007	% augm.
47	Mercure demi-nu	33,50 €	33,50 €	0,00
48	Tête de mule sur socle	33,50 €	33,50 €	0,00
49	Chouette par Pompon	33,50 €	33,50 €	0,00
50	Vénus	33,50 €	33,50 €	0,00
51	Ephèbe debout se tenant la tête	33,50 €	33,50 €	0,00
52	Bas-relief égyptien	44,50 €	44,50 €	0,00
53	Osiris	44,50 €	44,50 €	0,00
54	Dieu au maillet	44,50 €	44,50 €	0,00
55	Aigle de Besançon	44,50 €	44,50 €	0,00
56	Ours par Pompon	44,50 €	44,50 €	0,00
57	Oie par Pompon	44,50 €	44,50 €	0,00
58	Panthère par Pompon	44,50 €	44,50 €	0,00
59	Léda et le cygne	50,00 €	50,00 €	0,00
60	Isis allaitant Horus	50,00 € (tarif minoré)	50,00 €	0,00
54	Tête de taureau	50,00 €	50,00 €	0,00
55	Tête de taureau sur socle	63,00 €	63,00 €	0,00
56	Tête d'enfant sur socle	63,00 €	63,00 €	0,00
57	Tête égyptienne	71,50 €	71,50 €	0,00
58	Enfant endormi	71,50 €	71,50 €	0,00
59	Idole par Louis Hertig	75,00 €	75,00 €	0,00
60	Victor Hugo de Rodin	75,00 €	75,00 €	0,00
61	Tête grecque sur socle	75,00 €	75,00 €	0,00
62	Tête égyptienne sur socle	100,00 €	100,00 €	0,00
63	Rêverie	120,00 €	120,00 €	0,00
64	La faneuse	130,00 €	130,00 €	0,00
65	Aquamanile	130,00 €	130,00 €	0,00
66	Faune	140,00 €	140,00 €	0,00
67	Tête d'italienne	120,00 €	120,00 €	0,00
68	L'Histoire	223,00 €	223,00 €	0,00
69	Buste de Marguerite Jouffroy	223,00 €	223,00 €	0,00
70	Vierge à l'enfant	223,00 €	223,00 €	0,00
71	Sirène de Lullier	380,00 €	380,00 €	0,00
72	Grande Vierge à l'enfant	380,00 €	380,00 €	0,00
73	Taureau d'Abriigny	380,00 €	380,00 €	0,00
74	Grande Vierge à l'enfant	590,00 €	590,00 €	0,00
75	Sirène de Lullier	590,00 €	590,00 €	0,00

L'augmentation sur 10 articles se justifie par le fait que ces moulages sont présentés sur des socles en marbre, et le prix inclut, évidemment, le coût de ces socles.

Lors d'expositions spécifiques, le Musée des Beaux-Arts peut être amené à mettre à la vente des articles liés à l'exposition. Leurs tarifs seront fixés par un arrêté du Maire.

**C. Publications et affichettes en vente au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie**

Afin d'écouler les anciennes publications du Musée qui se vendent très difficilement (les catalogues d'expositions passées ne sont plus dans l'actualité, certains autres ouvrages ont un peu vieilli, etc.), il est proposé de solder ces ouvrages en vente à la boutique du Musée.

Titre des publications, désignation des objets	Tarifs 2006	Prix soldés
Livret trois siècles de patrimoine	1,52 €	0,50 €
James Tissot	3,05 €	2,00 €
Jacques Emile Blanche	4,57 €	2,00 €
Albert Gleizes	9,15 €	2,00 €
La levrette et le financier	5,00 €	2,00 €
Alphonse Voisin Delacroix	5,00 €	2,00 €
Elèves d'Ingres Dessins	5,00 €	2,00 €
Dessins flamands et hollandais Rubens, Rembrandt	5,00 €	2,00 €
Se nourrir à Besançon au Moyen-Age	5,00 €	2,00 €
Paradis bisontin (catalogue de la statuaire)	5,00 €	2,00 €
L'enfant oublié (le gisant de Bourgogne et le mécénat de Mahaut d'Artois en Franche-Comté au XIV <sup>e</sup> siècle)	5,00 €	2,00 €
Jean Gigoux (Dessins, peintures, estampes).	5,00 €	2,00 €
Les Aïnus (Aborigènes du Japon)	10,00 €	2,00 €
Hommage à quatre sculpteurs oubliés	10,00 €	2,00 €
Le Carnyx et la lyre (archéologie musicale en gaule celtique et romaine)	5,00 €	2,00 €
Nos petites Amériques (collections amérindiennes des musées de Franche-Comté.)	5,00 €	2,00 €
Collections du Haut Moyen-Age	5,00 €	2,00 €
Jean Ricardon	5,00 €	2,00 €
La Russie romantique	5,00 €	2,00 €
Courbet et la Franche-Comté	15,00 €	10,00 €
20 000m <sup>3</sup> d'Histoire (les fouilles du parking de la Mairie)	10,00 €	5,00 €
Loin du sable	5,00 €	2,00 €
Victor Hugo vu par Rodin	15,00 €	2,00 €
Yan Pei Ming	15,00 €	2,00 €
Les Dessins du musée broché	20,00 €	2,00 €
Donation Maria Catherine Boutterin	15,00 €	5,00 €
Donation Jacqueline Besson	15,00 €	5,00 €
Pastels tendres (24)	32,93 €	10,00 €
Charbons à dessins set cretacolor	44,50 €	10,00 €
Craies grises assortiment	19,31 €	5,00 €
Stylo plume Rodin	25,00 €	10,00 €
Jacques-Henri Lartigue carnets d'été	28,00 €	25,00 €
Technique du dessin première approche (VHS)	51,32 €	5,00 €

## Tarifs identiques à 2006

Titre des publications, désignation des objets	Tarifs 2006	Tarifs 2007
De Vesontio à Besançon	22,00 €	22,00 €
De Bellini à Bonnard	10,00 €	10,00 €
C'est si joli (C.Lévêque)	13,00 €	13,00 €
Lartigue ou le plaisir de la photographie	15,00 €	15,00 €
Le Renault de Doisneau	15,00 €	15,00 €
Le passé composé	25,00 €	25,00 €
Affiches d'expositions (Lartigue, Novarina, Hubert Robert, peintures à histoires, courbet, Ricardon, du geste au silex, Victor Hugo vu par Rodin, ming, les dessins du musée, générosités, Doisneau, Fraternité, Vesontio, dessin de Rodin)	3,00 €	3,00 €
DVD installation C.Lévêque	20,00 €	20,00 €
Photographie, pour la faire connaître aux enfants	12,00 €	12,00 €
Découvrons l'art (la photographie)	16,00 €	16,00 €
CD-DVD vivre l'art en Franche-comté	15,00 €	15,00 €
Carnet poche	2,70 €	2,70 €
Cahier	3,24 €	3,24 €
Répertoire poche	4,50 €	4,50 €
Livre note	11,00 €	11,00 €
Répertoire moyen Redouté	12,10 €	12,10 €
Répertoire moyen Picasso	12,10 €	12,10 €
Répertoire moyen Doisneau	12,10 €	12,10 €
Affiches Brassai	7,02 €	7,02 €
Marques pages	0,45 €	0,45 €
Pochettes de 10 cartes postales double avec enveloppes	7,92 €	7,92 €
DVD 3 D Vesontio	10,00 €	10,00 €
DVD restaurations archéologiques	15,00 €	15,00 €
Crayon papier bois Vesontio	0,50 €	0,50 €
Archéologia n° 434 juin 2006	7,00 €	7,00 €
Le jura français	6,25 €	6,25 €
Règle, bestiaire celtique	3,00 €	3,00 €
Monnaie gauloise (reproduction)	6,00 €	6,00 €
Monnaie romaine (reproduction)	6,00 €	6,00 €
Monnaie médiévale (reproduction)	6,00 €	6,00 €
Bracelet argenté (antique)	5,00 €	5,00 €
Bracelet doré (torsadé)	5,00 €	5,00 €
Bague étain	4,50 €	4,50 €
Bague dorée torsadée	4,50 €	4,50 €
Figurine préhistoire (miniature)	5,00 €	5,00 €
Figurine romaine (miniature)	5,00 €	5,00 €

Titre des publications, désignation des objets	Tarifs 2006	Tarifs 2007
Figurine gauloise (miniature)	5,00 €	5,00 €
Vercingétorix (masters)	5,00 €	5,00 €
Jules César (masters)	5,00 €	5,00 €
Porte clefs casque romain	6,95 €	6,95 €
Porte clefs lampe romaine	5,00 €	5,00 €
Jeux archéo romain	10,00 €	10,00 €
Jetons romains	10,00 €	10,00 €
Jeu de dés	10,00 €	10,00 €
Mosaïques petit modèle 12x12 différents motifs	14,90 €	14,90 €
Mosaïque grand modèle 28x28 motif tresse	35,00 €	35,00 €
Gobelet mérovingien	33,30 €	33,30 €

#### D. Objets et publications en vente au Musée du Temps

Désignation article	Prix 2006	Prix 2007	% dim.
Bague pastille lutine B20	15,00 €	13,00 €	- 13
Bague paillette lutine B45	13,00 €	11,00 €	- 15
Bague holo fleur cœur lutine B54	7,00 €	5,00 €	- 29
Bague acidulé lutine B56	11,00 €	7,00 €	- 36
Bouton de manchette	15,00 €	15,00 €	/
BO clou lune étoile	6,00 €	6,00 €	/
BO pendante lune étoile	11,00 €	11,00 €	/
BO pendante étoile pierre	15,00 €	15,00 €	/
BO pendante rigide quartz	9,00 €	9,00 €	/
BO cable pincé quartz	5,00 €	5,00 €	/
BO argent modèles divers	15,00 €	15,00 €	/
BO 1 roue de pendule	5,00 €	3,00 €	- 40
BO 2 roues de pendule	7,00 €	3,50 €	- 50
BO 3 roues de pendule	8,00 €	4,00 €	- 50
BO cadran de montre	9,00 €	5,00 €	- 44
Bracelet étoile pierre	17,00 €	17,00 €	/
Bracelet Maman, Papa je t'aime	4,00 €	4,00 €	/
Bracelets silicone les 10	16,00 €	16,00 €	/
Bracelet médaille famille	2,00 €	2,00 €	/
Bracelet Toi & Moi set de 2	7,00 €	7,00 €	/
Bracelets clip je t'aime set de 7	8,00 €	8,00 €	/
Bracelet 7 pastilles lutine BR27	37,00 €	29,00 €	- 22
Médaille Victor Hugo	15,00 €	15,00 €	/
Collier étoile pierre	19,00 €	19,00 €	/
Collier cinq quartz	19,00 €	19,00 €	/
Porte-clefs solitaire	12,00 €	12,00 €	/
Porte-clés globe LCL	/	8,00 €	/
Porte-clés robot LCL	/	9,00 €	/

Désignation article	Prix 2006	Prix 2007	% dim.
Porte-clés robot bois métal	/	4,50 €	/
Pend. courbe infini hématite	7,00 €	7,00 €	/
Pend. clocher comtois + chaîne	16,00 €	16,00 €	/
Pend. ampoule quartz + chaîne	14,00 €	14,00 €	/
Pend. lune étoile + chaîne	12,00 €	12,00 €	/
Pend. lièvre argent + chaîne	12,00 €	12,00 €	/
Pend. tortue argent + chaîne	12,00 €	12,00 €	/
Pend. acidulé lutine P60	13,00 €	9,00 €	- 31 %
Pend. argent modèles divers + chaîne	12,00 €	12,00 €	/
Pend. céramique	3,00 €	3,00 €	/
Cristal de roche socle bois petit	4,60 €	4,60 €	/
Minéraux divers	28,00 €	28,00 €	/
Carte postale Amis des Musées	0,70 €	0,70 €	/
Carte postale Musée du Temps	1,00 €	1,00 €	/
Carte postale portraits Musée du Temps	0,50 €	0,50 €	/
CP panoramique Musée du Temps	1,20 €	1,20 €	/
Balle magique Terre	/	2,00 €	/
Balle magique Etoiles	/	1,00 €	/
Balle magique Espace	0,50 €	0,50 €	/
Boîte dents lait bois petite 35	4,50 €	4,50 €	/
Boîte dents lait bois grande 45	6,00 €	6,00 €	/
Boîte petite souris LCL	8,00 €	8,00 €	/
Calendrier château du temps	36,00 €	36,00 €	/
Calendrier au fil du temps	34,00 €	34,00 €	/
Semainier horloge maison	47,00 €	47,00 €	/
Ballon moyen 18 cm	25,00 €	25,00 €	/
Ballon petit 8.5 cm	10,00 €	10,00 €	/
Ballon grand 32 cm	50,00 €	50,00 €	/
Cadre photo arbre généalogique	17,00 €	17,00 €	/
Porte-photos de classe	21,00 €	18,00 €	- 14
Mobile avions en kit	/	15,00 €	/
Horloge bois	6,00 €	6,00 €	/
Pendule chat	15,00 €	15,00 €	/
Horloge péda Mr Clock	15,00 €	15,00 €	/
La petite horloge	11,00 €	11,00 €	/
Horloge éphéméride	8,00 €	8,00 €	/
Horloge puzzle «j'apprends l'heure»	10,00 €	10,00 €	/
Montre en bois	2,00 €	2,00 €	/
Pendulette fleur	/	9,00 €	/
Pendulette cosmoclock	/	7,00 €	/
Loto histoire jeu d'hier	15,00 €	13,00 €	- 13
Loto ancien	14,00 €	11,00 €	- 21
Ballon arc en ciel 23 cm	3,50 €	2,50 €	- 29
Zoom ballon	19,00 €	15,00 €	- 21

Désignation article	Prix 2006	Prix 2007	% dim.
Moulin à musique	5,00 €	5,00 €	/
Jeu de patience	1,50 €	1,50 €	/
Jeux divers enfant	3,00 €	3,00 €	/
Serpent tirelire	9,50 €	7,00 €	- 26
Mini bâtisseur jeu d'hier	7,00 €	5,00 €	- 29
Sept familles jeu d'hier	6,00 €	4,00 €	- 33
Puzzle haute mer avec sablier	/	14,00 €	/
Poupée papier	/	4,90 €	/
Animaux plastique	/	2,50 €	/
Robot techno à créer	/	13,00 €	/
Squelette dino à gratter	/	2,50 €	/
Animaux métal à remonter	3,00 €	3,00 €	/
Manège métal globe gondoles	21,00 €	21,00 €	/
Animaux clic-clac	1,00 €	1,00 €	/
Canard tricycle	15,00 €	15,00 €	/
Tracteur à vitesse + remorque	26,00 €	26,00 €	/
Robot Vénus	14,00 €	14,00 €	/
Robot musicien	7,00 €	7,00 €	/
Space robot bleu	15,00 €	15,00 €	/
Robot radio	17,00 €	17,00 €	/
Station de l'espace	11,00 €	11,00 €	/
Tirelire oiseau baya	13,00 €	11,00 €	- 15
Train 3 wagons	/	5,00 €	/
Lapin au tambour	/	13,00 €	/
Famille lapins	/	13,00 €	/
Famille canards	/	11,00 €	/
Robot bleu/rouge planète genoux LCL	15,00 €	15,00 €	/
Robot petit rouge gris	7,00 €	7,00 €	/
Robot hélice argenté	8,00 €	8,00 €	/
Porte clé lièvre Mr Luca 17 cm	3,00 €	3,00 €	/
Lièvre assis 19 cm, 3 col.	17,00 €	17,00 €	/
Lièvre exquise douceur 19 cm	7,00 €	7,00 €	/
Tortue de mer 18 cm	13,00 €	13,00 €	/
Animal préhistoire 20 cm	12,00 €	12,00 €	/
Lièvre exquise douceur 25 cm	9,50 €	9,50 €	/
Sablier brosse à dent personnages	4,00 €	4,00 €	/
Crayon papier animaux	2,00 €	2,00 €	/
Crayon papier poisson	/	1,50 €	/
Toise Théo	14,50 €	14,50 €	/
Toise Théophil	18,30 €	18,30 €	/
Toise escargot	15,00 €	11,00 €	- 27
Yap mikado métal	58,00 €	58,00 €	/
Malo stress killer Philippi	9,50 €	9,50 €	/
Jeu pousse-pousse billard	10,00 €	10,00 €	/

Désignation article	Prix 2006	Prix 2007	% dim.
Décisionnaire DESTINO avec LED	18,00 €	15,00 €	- 17
Pendule de Newton moyen MD	8,00 €	8,00 €	/
Jeu d'Albert & paeva	38,00 €	38,00 €	/
Puzzle globe	34,00 €	34,00 €	/
Casse-tête les allumettes	4,60 €	4,60 €	/
Puzzle blanc masochiste	8,00 €	8,00 €	/
Dé Lucky sachet de 3	2,50 €	2,50 €	/
Dé marqué 40 mm	2,00 €	2,00 €	/
Pendule de Newton grand MD	12,00 €	12,00 €	/
Pendule de Newton petit MD	6,00 €	6,00 €	/
Mini casse-tête	2,80 €	2,80 €	/
Set 4 dés décisionnaires métal	15,00 €	15,00 €	/
Dé décisionnaire métal	6,00 €	6,00 €	/
Paeva poker	16,00 €	16,00 €	/
Yeux de serpent magnétiques	/	1,50 €	/
Boule décisionnaire planète	/	17,00 €	/
Objet mécanique à remonter	13,00 €	13,00 €	/
Objet méca bongra	19,00 €	19,00 €	/
Gyroscope pm	6,00 €	6,00 €	/
Gyroscope original	11,00 €	11,00 €	/
Toupie décision maker	9,00 €	9,00 €	/
Toupie	3,00 €	3,00 €	/
Toupie	2,00 €	2,00 €	/
Toupie	1,00 €	1,00 €	/
Toupie	0,50 €	0,50 €	/
Sucette & roudoudou	0,50 €	0,50 €	/
Barre fixe	9,50 €	9,50 €	/
Balançoire	28,00 €	28,00 €	/
Parade musicale	20,00 €	20,00 €	/
Monte & baisse musical	30,00 €	30,00 €	/
Carrousel musical	40,00 €	40,00 €	/
Jardin musical petit	50,00 €	50,00 €	/
Soleil ou lune balancier	50,00 €	50,00 €	/
Père Noël ou bonhomme de neige balancier	60,00 €	60,00 €	/
Père Noël victorien	50,00 €	50,00 €	/
Presse-papiers globe aimanté	19,00 €	19,00 €	/
Calendrier de l'avent	14,00 €	14,00 €	/
Mobile soleil	/	22,00 €	/
Mobile comète	/	26,00 €	/
Mobile goélette	/	19,00 €	/
Mobile fontaine	/	25,00 €	/
Mobile Métamorphose	15,00 €	11,00 €	- 27
Sujet à suspendre étoile ou lune	6,50 €	6,50 €	/
Carreau céramique citation 15 x 15 cm	20,00 €	20,00 €	/



Désignation article	Prix 2006	Prix 2007	% dim.
Carreau céramique boucle du Doubs	29,00 €	29,00 €	/
Presse fleurs 10 x 10 cm	10,00€	10,00 €	/
Pochettes organisation set de 5	16,00 €	16,00 €	/
Boîte à montres Philippi	56,00 €	49,00 €	- 13
Parapluie la vie est belle	35,00 €	35,00 €	/
Tiptop porte-photo magnétique	3,00 €	3,00 €	/
Podomètre Philippi	15,00 €	15,00 €	/
parDisque time zoner	8,00 €	8,00 €	/
Pince-mi pince-moi	1,70 €	1,70 €	/
Flacon gélules	12,00 €	12,00 €	/
Coffret les ans	33,00 €	33,00 €	/
Bougie cerise sur le gâteau	/	4,00 €	/
Canette magic garden	/	4,00 €	/
Canette magic bean	/	6,40 €	/
Porte-clé cal millénaire	3,40 €	3,40 €	/
Calendrier métal	10,00 €	10,00 €	/
Calendrier marbre grand diam 115	19,00 €	19,00 €	/
Calendrier perpétuel 75 cm	11,00 €	11,00 €	/
Mini cal perpé métal	13,00 €	13,00 €	/
Cal. Colonnes du Temps	30,00 €	30,00 €	/
Calendrier boîte bois 50 ans	22,50 €	22,50 €	/
Boîte calendrier renaissance	15,00 €	15,00 €	/
Calendrier laiton 50 ans 5,5 cm	8,00 €	8,00 €	/
Calendrier anniversaires	6,00 €	6,00 €	/
Réveil avion	22,00 €	22,00 €	/
Réveil voyage 2 écrans	24,00 €	24,00 €	/
Horloge réveil engrenage	60,00 €	60,00 €	/
Pendule à l'envers	13,00 €	13,00 €	/
Réveil méca Vedette noir/blanc	22,00 €	22,00 €	/
Réveil méca cloches chromé/cuivré	26,00 €	26,00 €	/
Pendulette SPACE CLOCK prisme & cadre	29,00 €	29,00 €	/
Coucou chromé MD	/	12,00 €	/
Horloge robot flip clock	65,00 €	65,00 €	/
Coucou blanc MD	/	34,00 €	/
Réveil voyage chromé	12,00 €	12,00 €	/
Réveil garçon ressort	14,00 €	14,00 €	/
Horloge «prendre le temps»	9,00 €	9,00 €	/
Réveil robot arti. métal chromé	23,00 €	23,00 €	/
Réveil pendulum LCL	9,50 €	9,50 €	/
Horloge pendulum LCL	10,00 €	10,00 €	/
Réveil homme ressort LCL	16,00 €	16,00 €	/
Réveil voyage carré bois & métal	22,00 €	22,00 €	/
Réveil tactile 4 couleurs	27,00 €	27,00 €	/
Horloge engrenages MD 26x27 cm	68,00 €	68,00 €	/
Réveil métal 4 fonctions MD	18,00 €	18,00 €	/

Désignation article	Prix 2006	Prix 2007	% dim.
Horloge culbuto Koff	/	9,00 €	/
Coucou digital avec led MD	/	85,00 €	/
Horloge chocolat	/	11,00 €	/
Horloge kid	/	11,00 €	/
Mètre «2000 ans d'histoire»	18,00 €	18,00 €	/
Mètre histoire de l'art	20,00 €	20,00 €	/
Mètre inventions	18,00 €	18,00 €	/
Mètre de la mode	15,00 €	15,00 €	/
Minuteur souris LCL	8,00 €	8,00 €	/
Minuteur modèles assortis	5,00 €	3,00 €	/
Minuteur coccinelle ou poule	6,00 €	6,00 €	/
Minuteur digital oeuf argent MD	6,00 €	6,00 €	/
Minuteur oeuf argent mat MD	8,00 €	8,00 €	/
Minuteur soucoupe vol. argent MD	7,00 €	7,00 €	/
Minuteur culbuto chat cochon	10,00 €	8,00 €	- 20
Minuteur saturne LCL	12,00 €	12,00 €	/
Minuteur digital acier LCL	9,00 €	9,00 €	/
Minuteur toise MD	14,00 €	14,00 €	/
Montre prendre le temps	7,00 €	7,00 €	/
Montre oeil du temps AM	30,00 €	30,00 €	/
Montre pendulette passion Akteo	109,00 €	109,00 €	/
Montre pendulette simple Akteo	99,00 €	99,00 €	/
Coffret bois de 9 tournevis	45,00 €	45,00 €	/
Socle tournant de 9 tournevis	40,00 €	40,00 €	/
Loupe à oeil alu n°2.5 - 4x	7,00 €	7,00 €	/
Présentoir montre laiton serrage haut	26,00 €	26,00 €	/
Présentoir montre cloche	15,00 €	15,00 €	/
Marteau horloger acier 50 mm	13,00 €	13,00 €	/
Porte clé tournevis	4,00 €	4,00 €	/
Porte clé sablier	3,40 €	3,40 €	/
Sablier 2mn bien me brosser les dents	3,00 €	3,00 €	/
Sablier en verre 30 mn MD	15,00 €	15,00 €	/
Sablier 80x14 mm 3min arrondis	1,50 €	1,50 €	/
Sablier colonne bois 10 cm	4,00 €	4,00 €	/
Sablier pulsomètre 15 ou 30 secondes	1,00 €	1,00 €	/
Sablier laiton h 90	10,30 €	10,30 €	/
Sablier laiton h 80	23,00 €	23,00 €	/
Sablier triple 3-4-5 minutes	15,00 €	15,00 €	/
Sablier triple 5-10-15 minutes	20,00 €	20,00 €	/
CD sablier	13,00 €	13,00 €	/
Sablier buis	4,00 €	4,00 €	/
Sablier bronze 30 mn	49,00 €	49,00 €	/
CP lot de 7 palais Granvelle	3,00 €	3,00 €	/
Boîte caramels MT collection montres 18	4,00 €	4,00 €	/
Boîte à temps «Boîtatemps»	6,00 €	5,00 €	- 17

Désignation article	Prix 2006	Prix 2007	% dim.
Boîte à temps anamorphose	7,00 €	5,00 €	- 29
Bougie atelier horloger	6,00 €	4,50 €	- 25
Bougie compte heure	3,00 €	3,00 €	/
Eventail Musée du temps	2,00 €	2,00 €	/
Bulles de savon	2,00 €	2,00 €	/
CD engrenages & manivelles	10,00 €	10,00 €	/
Frais expédition	5,00 €	5,00 €	/
Edition Musée du Temps	5,00 €	5,00 €	/
Edition Besançon Horloger	25,90 €	25,90 €	/
Livret pour tous	3,00 €	3,00 €	/
Editions anciennes Musée du Temps	12,00 €	12,00 €	/
Edition actes du colloque	15,00 €	15,00 €	/
Edition Palais Granvelle	10,00 €	7,00 €	- 30
Edition collection de Gertrude	7,50 €	7,50 €	/
Edition pendules Mobilier National	68,00 €	68,00 €	/
Montre Musée du Temps Swatch	35,00 €	35,00 €	/
Montre Musée du Temps	80,00 €	80,00 €	/
Bracelet montre	12,00 €	12,00 €	/
Figurine argile Musée du Temps	8,00 €	5,00 €	- 38
Carnet Musée du Temps grand	5,00 €	5,00 €	/
Carnet Musée du Temps petit	3,00 €	3,00 €	/
Sablier Musée du Temps 2 mn	12,00 €	12,00 €	/
Crayon de papier Musée du Temps	0,80 €	0,80 €	/
Crayon géant montres	3,00 €	3,00 €	/
Dé de collection	4,00 €	4,00 €	/
Calendrier 2007	3,50 €	3,50 €	/
Carte puzzle blanc	3,00 €	3,00 €	/
Carte voeux multiple à cocher	1,20 €	1,20 €	/
Carte de voeux crayon dé je t'aime	1,50 €	1,50 €	/
Carte disque les auxiliaires	5,00 €	5,00 €	/
Carte disque table multiplication	4,50 €	4,50 €	/
Carte passe-partout journée	2,90 €	2,90 €	/
Encre de chine	3,00 €	3,00 €	/
Porte-plume en bois plume acier	3,50 €	3,50 €	/
Règle 20 cm en bois	2,60 €	2,60 €	/
60 craies	9,00 €	9,00 €	/
8 craies de trottoir	7,50 €	7,50 €	/
Brosse à tableau	6,20 €	6,20 €	/
Stylo masseur Philippi	20,00 €	20,00 €	/
Buvard de collection les 12	8,00 €	8,00 €	/
Carnet kill time 60 pages	13,00 €	13,00 €	/
Livre ou album mariage	34,00 €	27,00 €	- 21
Carnet pacs	14,00 €	11,00 €	- 21
Album photo pacs	20,00 €	16,00 €	- 20
Carnet blank page	/	8,00 €	/

Désignation article	Prix 2006	Prix 2007	% dim.
Porte-cartes anniversaire	7,00 €	5,00 €	- 29
Moufles des amoureux	22,00 €	22,00 €	/
Grigris inséparables	/	6,50 €	/
Cadeaux table feutrine	/	12,00 €	/
Besace la vie est belle	34,00 €	34,00 €	/
Sac de l'année	7,00 €	7,00 €	/
Globe argent 30 cm MD	110,00 €	110,00 €	/
Globe terrestre «homeworld»	230,00 €	230,00 €	/
Globe terrestre gonflable	7,00 €	7,00 €	/
Globe serre-livres la paire	80,00 €	80,00 €	/
Support de globe à suspendre	9,00 €	9,00 €	/
Globe terrestre Mercator à sus	110,00 €	110,00 €	/
Globe Mercator 32 cm sur pied	/	120,00 €	/
Sphère armillaire	130,00 €	130,00 €	/
Paire mini globes terre & cieux	18,00 €	16,00 €	- 11
Globe boule à suspendre	3,00 €	3,00 €	/
Globe Exploration 8 cm à sus.	9,00 €	9,00 €	/
Globe R. Vaugondy en boîte 14 cm	25,00 €	25,00 €	/
Globe R. Vaugondy en boîte 8.5 cm petit	10,00 €	10,00 €	/
Globe Webber Costello 32 cm	/	120,00 €	/
Globe Vaug. noir/ivoire petit 12	9,00 €	9,00 €	/
Globe Vaug. noir/ivoire moyen 14	12,00 €	12,00 €	/
Globe Vaug. noir/ivoire grand 18	18,00 €	18,00 €	/
Support globe, bois	5,00 €	5,00 €	/
Globe argent 13 cm MD	32,00 €	32,00 €	/
Globe du voyageur en boîte	/	9,00 €	/
Globes kit Ainsi va le monde	/	13,00 €	/
Terre puzzle carton	/	3,50 €	/
Globe argent 25 cm MD	/	85,00 €	/
Porte-clés globe	1,00 €	1,00 €	/
StarPocket chercheur d'étoiles	30,00 €	30,00 €	/
Vice versa sphère	8,00 €	8,00 €	/

#### **E. Tarif des prestations techniques effectuées par l'atelier de moulage des musées**

25 € ou 33 € selon la complexité de réalisation du moule et selon la difficulté et la subtilité d'exécution de la patine.

#### **F. Salles Musée du Temps - Tarifs de mise à disposition (nouveau)**

Le Musée du Temps dispose d'un espace régulièrement demandé par l'Office de Tourisme, des sociétés organisatrices de colloques ou séminaires : la salle des partenaires et parfois la salle de réunion, salle du Cercle Républicain.

##### **Tarif de location :**

- 200 € TTC la demi-journée pour la salle des partenaires sans mise à disposition de matériel (chaises, tables...)

- 100 € TTC la demi-journée pour la salle du Cercle Républicain avec uniquement mise à disposition des chaises et tables actuellement installées.

**XVIII - Bibliothèques****A. Droits d'abonnement tous supports**

	2006	Propositions 2007	% augm.
<b>a) Abonnement annuel :</b>			
. moins de 18 ans : Bisontins et autres communes de la CAGB	Gratuit	Gratuit	
Autres	10,00 €	10,00	0
. à partir de 18 ans : Bisontins et autres communes de la CAGB	13,00 €	13,00 €	0
Autres	30,00 €	30,00 €	0
- Bisontins à faibles ressources (sur présentation carte RMI, pour les plus de 25 ans, carte ANPE pour les moins de 25 ans ou carte bus Ginko)	6,00 €	6,00 €	0
<b>b) Impression d'écran (Internet, cédéroms, traitement de texte...)</b>			
. A4 - noir et blanc (unité)	0,15 €	0,15 €	0
. A4 - couleur (unité)	0,60 €	0,30 €	- 50
<b>. Cartes nominatives</b>			
- 20 unités	3,00 €	3,00 €	
- 40 unités	6,00 €	6,00 €	
- 60 unités	9,00 €	9,00 €	
<b>c) Remplacement pour carte perdue</b>			
(pendant la durée de validité de l'abonnement) :			
. jusqu'à 18 ans (abonnés toutes zones géographiques)	1,50 €		0
. plus de 18 ans (abonnés toutes zones géographiques)	1,50 €		0
<b>Facturation documents non rendus :</b>			
. livres de poches, livres d'enfant, BD, cassettes, revues	12,00 €	12,00	0
. nouveaux romans, essais documentaires, CD, livres, cassettes, partitions, vidéo	20,00 €	20,00	0
. beaux livres, ouvrages reliés avec planches, CD Rom, DVD	50,00 €	50,00	0

**B. Droits pour reproductions réservées aux activités de recherche****a) Diapositives**

	2006	Propositions 2007
Duplication de diapositive	4,00 € l'unité	4,00 € l'unité

**b) Fichiers numériques et impression sur papier A4 et sous réserve qu'il existe déjà une copie de substitution du document**

Fichier numérique fourni sur CD vierge (sauf miniature de manuscrit)  Nombre de reproduction limité à 20 quand il s'agit d'un ouvrage	Propositions 2007	
	Reproduction en aucun cas destinée à diffusion ou à publication	Reproduction pour diffusion ou publication
1 <sup>ère</sup> image	5,00 € l'unité	20,00 € l'unité
Image(s) suivantes	0,50 € l'unité	5,00 € l'unité

(1) Toute autre demande de reproduction fera l'objet d'un devis spécifique par la bibliothèque.

Impression d'après microfilm ou image numérisée sur papier A4	2006	Propositions 2007
A4 noir et blanc	1,00 € l'unité	1,00 € l'unité
A4 couleurs d'après fichier numérisé	2,00 € l'unité	2,00 € l'unité

c) *Frais forfaitaires divers (tarifs identiques à 2006)*

	2006	Propos. 2007	% augm.	
Frais de port pour envoi de reproductions	France (pour un envoi de 500 g maximum)	3,00 €	3,00 €	0
	Etranger (pour un envoi de 500 g maximum)	5,00 €	5,00 €	0
Frais de port pour envoi de photocopies	forfaitaire	1,50 €	1,50 €	0
Frais de banque (si le paiement est effectué par un correspondant non européen)	forfaitaire	3,00 €	3,00 €	0
Prêt inter-bibliothèques	Demande de prêt inter-bibliothèques d'un ouvrage des bibliothèques municipales de Besançon	8,00 €	8,00 €	0
	Demande de prêt inter-bibliothèques d'un ouvrage d'une bibliothèque extérieure	15,00 €	15,00 €	0

## XIX - Besançon Informations

*Documents et produits de promotion*

	2006	Propositions 2007	% augm.
Cartable	5,00 €	5,00 €	
Casquette	5,00 €	4,00 €	- 25
Crayon de papier	0,40 €	0,40 €	
Montre	25,00 €	25,00 €	
Porte-clés	2,50 €	2,50 €	
Stylo	0,50 €	0,50 €	
Tapis de souris	2,00 €	2,00 €	
Tee-shirt manches courtes	6,00 €	5,00 €	- 20
Boîte de caramels	4,00 €	3,00 €	- 25
Pièce bulle de savon	2,00 €	1,00 €	- 50
Pot à crayons	4,00 €	3,00 €	- 25
Sac à dos	10,00 €	8,00 €	- 20
Sac de ville	5,00 €	5,00 €	
Tour de cou	1,00 €	1,00 €	
Trousse	4,00 €	4,00 €	

*Réalisations de l'atelier audiovisuel*

Liste des films	2006	Propositions 2007	% augm.
Oeuvres en souffrance	10,00 € le film en VHS	10,00 € le film en VHS	0
Art et Archéologie			
. dix petites chinoiseries	10,00 € le film VHS	10,00 € le film VHS	0
. l'enfant faisant des bulles de savon			
. Jésus et les pèlerins d'Emmaüs			
. le passage de la Mer Rouge et du Jourdain	50,00 € la série de 6 films VHS	50,00 € la série de 6 films VHS	0
. le trésor est dans la poubelle			
. la carte archéologique			
Santé vidéo			
. l'échino, vous connaissez ?	20,00 € le film VHS	20,00 € le film VHS	0
. une symphonie fantastique	50,00 € la série de 3 films VHS	50,00 € la série de 3 films VHS	0
. l'odyssée des vaccinations			0
Témoignages d'anciens déportés			
. Zelman Brajet - Paulette Devos	10,00 € le film VHS	10,00 € le film VHS	0
. Adolphe Fucsh - Ida Grinspan	20,00 € la série de 3 films	20,00 € la série de 3 films	0
. André Migdal - Léa Rohatyn			0
Présentation des 3 musées			
. à la rencontre du vivant (Muséum)	15,00 € la cassette	15,00 € la cassette	0
. les choses de la vie (Musée Comtois)	comprenant les 3 films	comprenant les 3 films	
. ne pas témoigner serait trahir (Musée Résistance)			
Ecoutez voir Besançon	10,00 €	10,00 €	0
Besançon.clic	10,00 €	10,00 €	0
Victor vu par Ousmane	10,00 €	10,00 €	0
Restauration d'oeuvres d'art - Cabinet des Dessins - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	10,00 €	10,00 €	0
Yan Pei Ming - Exposition 2003 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	10,00 €	10,00 €	0
Autres productions de l'Atelier Audiovisuel : VHS et DVD	10,00 € VHS	10,00 € VHS	0
	15,00 € DVD	15,00 € DVD	0

**XX - Besançon Votre Ville**

*Abonnement pour l'année 2007 (au prorata du nombre de numéros) (tarifs identiques à 2006)*

	2006	Propositions 2007
Abonnement complet :		
(11 numéros) . tarif France	17,60 €	17,60 €
. tarif Étranger	39,05 €	39,05 €

**XXI - Phototèque**

Tarif créé à compter de l'année 2007

	Tarif 2007
Droit d'utilisation d'une image	100 €
Tarif de base	
Majoration de 10 % par tranche de 10 000 exemplaires en cas d'un tirage papier supérieur à 20 000 exemplaires	
Gratuite possible lorsque la photo participe à la promotion de l'image de la Ville	

**XXII - Crèches et haltes-garderies**

Les tarifs des crèches et haltes-garderies sont fixés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Pour 2007, ils restent inchangés.

La participation mensuelle des familles est calculée sur la base de leurs ressources imposables x taux horaire x par le nombre d'heures d'accueil du forfait choisi. Cette participation est dégressive en fonction du nombre d'enfants à charge des familles.

De plus, un abattement de 50 % est consenti sur le montant de la facture du plus petit placement à partir de 2 enfants d'une même famille accueillis en crèche.

Dans le cadre de la prestation de service unique, les tarifs sont basés sur les taux horaires suivants :

**A. Accueil régulier dans les crèches collectives et familiales**

Enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
<b>Accueil</b>				
Collectif	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Familial	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %

La prise en charge d'un repas supplémentaire en crèche familiale serait facturée sur la base de 3,09 € au lieu de 3,00 € en 2006 (soit une augmentation de 3 %).

**B. Accueil occasionnel dans les haltes-garderies**

Enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
<b>Habitants</b>				
Besançon	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	0,08 %	0,07 %	0,06 %	0,05 %
Autres communes	0,1 %	0,09 %	0,08 %	0,07 %



*Ressources des familles prises en compte pour le calcul de leur tarif :*

**1. Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales :**

Les ressources déclarées à la Caisse d'Allocations Familiales mises à disposition de la Ville par le service télématique CAFPRO.

**2. Pour les non ressortissants du régime général de Sécurité Sociale ou les allocataires n'ayant pas communiqué leurs ressources à la CAF :**

- ressources de l'année 2005 mentionnées sur l'avis d'imposition avant toute déduction,
- les pensions alimentaires versées ou perçues.

**3. A défaut de la production de justificatifs de ressources, la participation horaire est appliquée sur la base du montant maximum des ressources.**

**4. La participation des familles est révisée au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.**

*Montants mensuels maximum et minimum des ressources prises en compte*

Ces montants sont fixés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Montants	2006	Propos. 2007	Ecart	
			En euros	En %
Minimum	536,01 €	545,66 €	+ 9,65 €	+ 1,80 %
Maximum	4 238,19 €	4 310,30 €	+ 72,11 €	+ 1,70 %

**C. Fixation du montant de l'indemnité journalière versée aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants**

Le montant de cette indemnité est versé aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants dont elles ont la garde. Cette indemnité qui est l'une des composantes de la rémunération de ces personnels, s'élevait à 4,20 € en 2006.

Afin de maintenir la qualité des repas et des goûters, il est proposé de la fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à 4,28 € (soit + 2 %).

**D. Fixation du montant de l'heure de vacation des pédiatres et psychologues de crèche**

Le montant de l'heure de vacation des pédiatres et psychologues intervenant dans les crèches et haltes-garderies s'élevait respectivement à 33,81 € et 23,92 € en 2006.

La Ville rencontrant de plus en plus de difficultés à s'assurer du concours de ces spécialistes, une augmentation régulière de leur rémunération s'avère nécessaire.

Aussi est-il proposé de faire passer l'heure de vacation des pédiatres de 33,81 € à 34,82 € et celle des psychologues de 23,92 € à 24,51 € (soit une augmentation de 3 % pour les premiers et de 2,5 % pour les seconds) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**XXIII - Matériel de prêt et livraison d'eau potable****A. Location matériel de prêt**

	2006	Propos. 2007	Observations	% augm.
Tribune VAL 136 et gradins Samia (216 places)	363,00 €	368,00 €	Par type de matériel/jour, non compris transport et installation	1,37
Podium Festitub et Méfran (non couvert)	4,25 €	4,31 €	par m <sup>2</sup> /jour	1,41
Podium couvert (16 m <sup>2</sup> )	100,00 €	102,00 €	par unité/jour	2,00
Chaises plastiques et bancs de préau - Barrières - Panneaux d'exposition (stratifiés, entoilés) et grilles caddie	1,12 €	1,14 €	par unité/jour	1,79
Tables, isoaloirs, urnes	5,25 €	5,33 €	par unité/jour	1,52
Pavoisement (drapeaux, écussons, etc.)	3,25 €	3,30 €	par unité/jour	1,54

Une prise en charge forfaitaire de base de 48 € est appliquée à chaque demande de prêt.

La mise à disposition de matériel pour un week-end est facturée une seule journée.

**B. Livraison d'eau potable**

Facturée selon deux cas	Tarif 2006	Propositions 2007	% augm.	Observations
Absence de réseau d'eau potable	29,20 €	29,60 €	1,37	Par camion de 6 m <sup>3</sup>
Présence d'un réseau d'eau potable	110,00 €	112,00 €	1,82	Par camion de 6 m <sup>3</sup>

**C. Véhicules et engins**

Cette proposition tarifaire s'inscrit dans le cadre des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers.

Série PAD	Type	Description	Coût au km	Coût à l'heure	Coût à la journée	% augm.	
1000	Berlines		0,31 €			0,00	
2000	Fourgonnettes		0,48 €			2,13	
3000	Fourgons		0,79 €			1,28	
4000-5000	Camions standards	Camions PTAC > 3,5 tonnes sans équipement particulier	1,27 €			1,60	
4000-5000	Camions avec équipement	Camions PTAC > 3,5 tonnes équipés benne, bibenne, tribenne grue, polybras	1,80 €	31,40 €		1,69	1,45
7000	Engins TP et agricoles	Porteurs multifonction, tracto-pelles, mini pelles, chargeurs, dumpers, élévateurs télescopiques de chantiers, tracteurs agricoles	5,97 €	20,90 €		1,53	1,46

Série PAD	Type	Description	Coût au km	Coût à l'heure	Coût à la journée	% augm.
	Engins de propreté	Laveuses de trottoirs et chaussées : balayeurs trottoirs, chaussées et compactes		25,15 €		1,58
	Nacelles	Elévateurs de personnel sur véhicule autoporteur		31,40 €		1,45
	Engins de manutention	Chariots élévateurs d'exploitation		10,00 €		1,63
	Tracteur routier		0,84 €			1,20
	Semi remorques	Tombereau, porte-chars, savoyarde			31,40 €	1,45

## XXIV - Espaces Verts

	2006	Propositions 2007	% augm.
<b>1. a) Location exceptionnelle de plantes vertes</b> (par jour et par plante)	18,85 €	19,15 €	1,60
<b>1. b) Location exceptionnelle de l'exposition des baies sauvages</b> (par jour et par panneau)	1,65 € + caution 161,75 €	1,70 € + caution 164,25 €	3,03 1,5
<b>c) Location exceptionnelle de l'exposition «traces et indices»</b> (par jour)	/	60,00 € + caution 164,25 €	
<b>2. Vente provenant des forêts communales</b>		29,80 €	1,53
<b>a) Bois de chauffage quartiers et rondins de bonne qualité en bûches de 1 m</b> (en bord de route), TVA incluse de 5,5 % - le stère	29,35 €		
<b>b) Bois de chauffage de qualité faible, à majorité bois blanc, charbonnette,</b> en bûches de 1 m (en bord de route) TVA incluse de 5,5 % - le stère	16,45 €	16,70 €	1,52
<b>c) Bois de mauvaise qualité provenant d'arbres morts des rues et parcs (en bord de route) en bûches de 1 m</b> TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,45 €	5,50 €	0,92
<b>d) Bois de chauffage sur pied de qualité moyenne, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation</b> TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,75 €	5,80 €	0,87
<b>e) Bois de chauffage sur pied de bonne qualité, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - le stère</b>	7,55 €	7,65 €	1,32
<b>f) Sangliers abattus, TVA incluse de 5,5 % - le kg</b> Forfait minimum comprenant les frais d'abattage et de transport	3,95 € 118,50 €	4,00 € 120 €	1,26 1,26
<b>g) Sangliers vifs, TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied</b> Forfait minimum comprenant les frais de vétérinaire	3,95 € 84,25 €	4,00 € 85,50 €	1,26 1,48
<b>h) Cerfs et daims vifs ou abattus</b> TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	3,95 €	4,00 €	1,26
<b>3. Vente de documents édités par les Espaces Verts</b> dont TVA incluse de 19,6 % Dépliant Clos Barbisier, Roseraie - l'unité Affiche/dépliant «Les oiseaux à Besançon» Cartes chrysanthèmes ou arbres des forêts : série de 4			
<b>4. Attraction pour enfants (poneys à Micaud)</b> (redevance par an)	293,00 €	298,00 €	1,71

## XXV - Tarifs des prestations techniques effectuées par les services municipaux

Ces tarifs concernent l'ensemble des prestations effectuées par les services et pouvant donner lieu à facturation à des tiers. Ces prestations peuvent être liées à des événements, des manifestations, des interventions d'urgence ou de réparations.

Il est proposé pour 2007 les tarifs horaires suivants :

- 26,70 € (+ 1,7 %) pour les prestations logistiques du parc auto (roulage, manutention) et pour les prestations de voirie propreté
- 32,80 € (+ 1,6 %) pour les prestations de maintenance du parc auto (mécanique, carrosserie), pour les prestations bâtiment (peinture, plomberie, menuiserie, électricité), pour la voirie infrastructure, la signalisation lumineuse
- 37,40 € (+ 1,3 %) pour la serrurerie, le chauffage des bâtiments, l'éclairage public, la voirie-signalisation (verticale et horizontale), les espaces verts (équipes et logistique)
- 61 € (+ 0 %) pour la prestation «suivi de chantiers»
- 62,20 € (-1,3 %) pour la réalisation d'études.
- 500 € : forfait d'intervention pour mise en sécurité d'un chantier sur domaine public en lieu et place de l'entreprise responsable du chantier. Ce forfait sera appliqué également en cas d'enlèvement d'affiches sauvages en lieu et place de l'afficheur.

## XXVI - Tarifs des prestations de type administratif

Pour toute prestation de type administratif dont le tarif n'est pas défini par ailleurs, la tarification s'effectuera au coût horaire moyen d'un agent municipal, soit **33,30 €/heure (+ 2,1 %)**.

## XXVII - Service des Eaux

### A. Prix de vente de l'eau

Le **prix du mètre cube d'eau** pour 2007 est proposé à 0,86 € HT le mètre cube, soit sans augmentation par rapport à l'année 2006.

La **redevance de pollution**, dont le montant est notifié par l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée, elle était de 0,38 € par mètre cube d'eau vendu en 2006.

La **redevance de préservation des ressources en eau** versée à l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée, elle était de 0,05 € par mètre cube d'eau vendu en 2006.

La **TVA** au taux de 5,5 % vient s'ajouter aux tarifs ci-dessus indiqués.

	Tarif 2006	Propositions 2007	% augm.
Eau	0,86 €	0,86 €	0
Redevance Pollution			
Redevance Préservation de la ressource			
Redevance FNDAE			
TVA			
TOTAL			

**B - Tarifs des branchements**

Les tarifs à appliquer en 2007 pour l'exécution des branchements augmentent en relation avec le coût croissant des matières premières.

DESIGNATION	Tarifs 2006	Propositions 2007	% d'augm.
<b>TERRASSEMENT :</b>			
- Forfait d'installation de chantier :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50	650,00 €	660,00 €	1,54
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 dans le cadre d'un chantier	305,00 €	310,00 €	1,64
. pour branchement en fonte et dégagement de la conduite	760,00 €	771,00 €	1,45
- Prix du mètre linéaire de tranchée :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 en gaine	116,00 €	118,00 €	1,72
. pour branchement en diamètre supérieur à 50	156,00 €	158,00 €	1,28
<b>PLOMBERIE :</b>			
- Partie forfaitaire : collier, robinet de prise en charge et bouche à clé			
complète : . pour branchement en PE de Ø 32	250,00 €	254,00 €	1,60
. pour branchement en PE de Ø 50	290,00 €	295,00 €	1,72
. pour branchement en diamètre supérieur à 50	407,00 €	413,00 €	1,47
- Prix du mètre linéaire :			
. Canalisation en PE de Ø 32 extérieur	3,70 €	3,75 €	1,35
. Canalisation en PE de Ø 50 extérieur	10,60 €	10,75 €	1,42
. Canalisation en PE Ø 63 extérieur	16,00 €	16,50 €	3,13
. Canalisation en PE Ø 75 extérieur	25,00 €	25,50 €	2,00
. Canalisation de branchement Ø 90	34,00 €	35,00 €	2,94
. Canalisation en fonte			
. Diamètre 60 mm intérieur	17,00 €	17,50 €	2,94
. Diamètre 80 mm intérieur	21,00 €	21,50 €	2,38
. Diamètre 100 mm intérieur	26,00 €	26,50 €	1,92
. Diamètre 150 mm intérieur	37,00 €	38,00 €	2,70
. Diamètre 200 mm intérieur	53,00 €	54,00 €	1,89
* Les pièces de raccords et les équipements particuliers sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %			
- Partie forfaitaire au niveau du compteur (robinet d'arrêt amont, clapet anti-retour, robinet aval, purges...) :			
. pour compteur de 15 et 20 mm	71,00 €	72,00 €	1,41
. pour compteur de 25 mm	125,00 €	127,00 €	1,60
. pour compteur de 30 mm	169,00 €	171,00 €	1,18
. pour compteur de 40 mm	203,00 €	206,00 €	1,48
* Pour les compteurs de 60 mm et plus, les robinets- vannes amont et aval et claps et anti retour anti pollutionsont facturés au prix d'achat majoré de 20 %.			

DESIGNATION	Tarifs 2006	Propositions 2007	% d'augm.
REGARD DE COMPTAGE :			
- Fourniture et pose du regard de comptage sous domaine privé pour compteur de 15, 20, 25 mm :			
. avec terrassement	400,00 €	410,00 €	2,50
. sans terrassement	300,00 €	305,00 €	1,67
- Plus-value à appliquer sur ces prix pour un regard de comptage destiné à recevoir un compteur de 30 ou de 40 mm	200,00 €	203,00 €	1,50
- Fourniture et pose d'une tôle striée avec scellement	120,00 €	122,00 €	1,67
- Scellement de tôle striée existante	40,00 €	41,00 €	2,50
- Fourniture et pose d'échelle ou d'échelons en regard	60,00 €	61,00 €	1,67
- Fourniture et pose d'agglos en regard	30,00 €	30,00 €	0,00
- Fourniture et pose de bordures de protection, au mètre linéaire	20,00 €	20,00 €	0,00
- Remise en état de tôle striée	50,00 €	50,00 €	0,00

Les tarifs correspondant à l'exécution des branchements sont passibles d'une TVA au taux en vigueur.

### **C. Redevances d'abonnement**

Cette redevance est destinée à couvrir les frais fixes du réseau et du branchement. Les montants restent indexés sur le calibre du compteur posé qui comprend 10 classes. La classe 9 est appliquée également pour chaque poteau d'incendie non équipé de comptage (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006).

Classe d'abonnement	Calibre	Tarif 2006	Propositions 2007	% d'augm.	
1	15 mm	18,50 €	18,50 €	0	
2	20 mm	24,00 €	24,00 €	0	
3	25 mm	30,50 €	30,50 €	0	
4	30 mm	36,50 €	36,50 €	0	
5	40 mm	62,00 €	62,00 €	0	
6	60 mm	87,00 €	87,00 €	0	
7	80 mm	154,00 €	154,00 €	0	
8	100 mm	290,00 €	290,00 €	0	
9	150 mm	570,00 €	570,00 €	0	Appliqué également par poteau d'incendie sans comptage
10	200 mm	1 050,00 €	1 050,00 €	0	

Les redevances d'abonnement sont passibles d'une TVA au taux de 5,5 %.

**D - Frais d'accès au service**

Cette redevance est perçue avec la première facture de consommation lors d'un changement d'abonné. Son montant est fixé en 2007 à 31,00 € HT, soit une augmentation de 1,64 %.

Cette redevance est passible d'une TVA au taux de 5,5 %.

**E - Tarifs de diverses prestations**

- Tarif horaire du personnel :

Coût horaire de la main d'œuvre : 28 € HT (soit + 3,70 %)

- Frais de vérification d'un compteur :

. Frais de vérification d'un compteur correspondant à un jaugeage : 61 € HT (soit + 1,67 %)

. Frais de vérification d'un compteur correspondant à un étalonnage aux 3 débits (Qminima, Qmaxima, Qtransition) sur banc d'essai agréé : 152 € HT (soit + 1,33 %).

- Fermeture ou réouverture d'un branchement pour convenance personnelle de l'abonné : 27 € (même tarif qu'en 2006)

- Réouverture d'un branchement fermé suite à l'impossibilité de relever le compteur, fermé suite à un non-paiement des sommes dues ou fermé suite à un acte délictueux énoncé à l'article 16 du règlement : 54 € HT (+ 1,89 %)

- Forfait recherche de fuites sous domaine privé : 51 € HT, puis temps passé réellement (soit + 2 %)

- Transaction spéciale en cas de constat de prise d'eau illégale : 500 € HT (même tarif qu'en 2006).

- Vente de carafe «La Bisontine», prix unitaire : 5 € TTC (ajout)

**XXVIII - Assainissement****A. Redevance assainissement**

La redevance assainissement est appliquée à la consommation d'eau potable des habitations, immeubles et établissements raccordés au réseau d'assainissement.

Un montant équivalent est appliqué à la consommation d'eau potable des immeubles raccordables, dès la mise en service de l'égout public.

Depuis 1997, le montant de la redevance assainissement est resté constant, soit 0,91 € HT/m<sup>3</sup> avec TVA à 5,5 %. Il est proposé de maintenir ce tarif.

**B. Participation financière aux travaux de raccordement à l'égout****1) Cas des branchements réalisés sur réseaux d'égout existants**

Il est proposé de maintenir les conditions d'application du coût réel de réalisation des branchements. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le taux de TVA réduit (5,5 %) est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

## *2) Cas des branchements réalisés dans le cadre des extensions du réseau d'assainissement*

Il est proposé d'appliquer pour l'année 2007 l'évolution connue de l'index TP 01 sur l'année, soit 7 %, ce qui porte le montant de la participation forfaitaire de 1 290 € à 1 380 € H.T. (arrondi) soit 1 650,48 € TTC. Pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999, ce montant est ramené à 1 380 € HT soit avec TVA à 5,5 %, 1 455,90 € TTC.

### **C. Droits de branchement (PRE)**

Il est proposé d'appliquer aux tarifs 2006 une augmentation de 1,5 % :

- droit principal : 1 289 € HT soit 1 359,90 € TTC (TVA 5,5 %)

- droit supplémentaire : 1 289 € HT / 2 : 644,5 € HT soit 679,95 € TTC (TVA 5,5 %) soit pour un immeuble comportant «n» logements (ou équivalents) : 1 289 € HT + [(n - 1) x 644,5 € HT]

Les droits de branchement (PRE) sont applicables aux immeubles neufs édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout et aux travaux affectant les immeubles raccordés ou raccordables à l'égout lorsque le nombre de logements (ou équivalents) est augmenté par lesdits travaux.

### **D. Redevance de traitement des matières de vidange**

Il est proposé d'appliquer au tarif 2006 une augmentation de 3 % : 10,05 € HT + 3 % : 10,60 € HT soit 11,18 € TTC (TVA 5,5 %), pour la tonne de matières de vidange traitée.

Une revalorisation de ce tarif sera proposée en 2008.

### **E. Prestations effectuées par la Direction de l'Assainissement pour le compte des collectivités voisines et des tiers**

Il est proposé d'appliquer aux tarifs 2006 une augmentation de 2,5 % :

- pour le coût de traitement des boues issues des stations d'épuration des collectivités voisines, tarif correspondant au coût de fonctionnement de la filière boues de Port Douvot : 381 € HT soit 401,96 € TTC (TVA 5,5 %) pour la tonne de matières sèches traitée,

- pour les interventions mécaniques, Hydrocureur : 50,20 € HT/heure.

Pour les interventions de personnel, une augmentation de 2,5 % est proposée :

Personnel d'exploitation : 25,90 € HT/heure

Equipe de 2 agents avec matériel Inspection Vidéo : 117,30 € HT/heure arrondi

Equipe de 2 agents avec matériel Radiodétection : 54,80 € HT/heure.

## **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2000 décidant la mise en place du nouveau Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) institué par la Loi sur l'Eau de 1992, il est proposé d'appliquer aux tarifs 2006 une augmentation de 1,5 % :

- redevance forfaitaire de contrôle initial de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution d'une installation d'assainissement non collectif, facturée au propriétaire : 74,30 € HT soit 78,39 € TTC (avec TVA à 5,5 %)



- redevance de contrôle du bon fonctionnement de l'installation facturée au titulaire du contrat de fourniture d'eau potable ou à défaut au propriétaire : 42,90 € HT soit 45,20 € TTC (avec TVA à 5,5 %).

### XXIX - Taxe sur l'électricité

Il est proposé de fixer à 0,080 € HT le prix moyen du KWH taxable aux abonnés moyenne tension / haute tension (tarif identique à 2006).

### XXX - Urbanisme

Taxe pour non réalisation d'aires de stationnement

Ce tarif est réactualisé chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction connu (soit deuxième trimestre 2006 : 1366). Tarif proposé pour 2007 : 4 941,94 €.

### XXXI - Tarification relative aux événements ponctuels

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

### XXXII - Dépôt de matériaux inertes au centre des Andiers

Nature des matériaux inertes	Tarifs 2006 par m <sup>3</sup>	Proposition 2007 par m <sup>3</sup>
Matériaux inertes avec terre	0,12 €	0,12 €
Pierres, cailloux sans terre	3,50 €	3,50 €

«*M. Benoît CYPRIANI* : Parmi l'ensemble de ces tarifs, il y en a un qui a attiré notre attention, comme l'année dernière...

*M. LE MAIRE* : Les antennes, vous voulez qu'on dissocie...

*M. Benoît CYPRIANI* : C'est celui de la page 14 et ça correspond justement à celui qui a été reproduit sur le rapport rectificatif. Notre intervention porte sur deux points. Premièrement je rappelle qu'effectivement on demande à ce que ce point soit dissocié parce qu'on n'est pas vraiment d'accord pour louer nos emplacements municipaux aux antennes de téléphonie mobile. On se souvient que nous avons souhaité une négociation avec les opérateurs de téléphonie mobile pour qu'une charte soit adoptée sur le modèle de celle de Paris afin de contenir un peu les critères d'installation, sur le modèle de celle de Paris, si si, j'ai bien dit. Les opérateurs l'année dernière ont menacé de ne pas installer le réseau de 3<sup>ème</sup> génération et c'est la raison pour laquelle finalement la Ville n'a pas insisté concernant la signature de cette charte.

*M. LE MAIRE* : Ce n'est pas vrai !

*M. Benoît CYPRIANI* : Notre première demande est donc qu'on dissocie ce point-là et la deuxième concerne l'intervention que j'avais faite l'an dernier sur plusieurs initiatives que vous meniez, premièrement vous étiez en contact avec l'Association Robin des toits et Michèle RIVASI...

*M. LE MAIRE* : Que j'ai encore rencontrée il y a trois semaines...

**M. Benoît CYPRIANI** : ... la troisième c'est que vous apparteniez à un groupe de travail de l'Association des Maires des Grandes Villes de France...

**M. LE MAIRE** : C'est toujours vrai...

**M. Benoît CYPRIANI** : ...pour travailler sur un projet de loi je crois...

**M. LE MAIRE** : Les associations ne travaillent pas sur les projets de lois, ce sont les parlementaires qui font ce travail.

**M. Benoît CYPRIANI** : ... vous étiez en contact avec des parlementaires qui travaillaient sur un projet de loi aussi et la 4<sup>ème</sup> chose c'est qu'il y avait une étude épidémiologique avec le Professeur VIEL sur l'exposition au rayonnement, donc je voulais savoir si on pouvait faire un petit point là-dessus.

**M. LE MAIRE** : Les résultats généraux de l'enquête du Professeur VIEL, à ma connaissance ne sont pas connus, premièrement. Deuxièmement je fais toujours partie du groupe de travail de l'AMGVF. Nous nous sommes réunis il y a trois semaines à peu près avec le représentant de l'Assemblée des Maires de France pour dire notre opposition au nouveau projet de charte qui était proposé parce qu'il n'allait pas assez loin, donc ça suit son cours. J'ai d'ailleurs rencontré à cette occasion Michèle RIVASI qui est la présidente de la CRIIEM. Vous savez que nous menons avec elle des actions de mesure puisqu'il y a désormais un appareil de mesures des radiations ici à Besançon et nous sommes une des seules villes de France à le faire. Michèle RIVASI que j'inviterai d'ailleurs prochainement à Besançon pour parler certainement du développement durable -je t'en parlerai- est donc parfaitement en accord avec nous sur ce sujet.

En ce qui concerne la signature d'une charte, tout le monde est d'accord pour dire que la charte qui a été signée à Paris ne correspond à rien. C'est une charte qui a été signée pour des raisons politiques, pour faire plaisir à un certain nombre de personnes mais tout le monde est d'accord pour dire que ça ne correspond à rien. Elle est insuffisante, et nous voulons aller bien au-delà. Actuellement les négociations continuent.

**M. Benoît CYPRIANI** : On peut faire mieux, certainement mais c'est déjà pas mal quand même.

**M. LE MAIRE** : ... j'avais en face de moi le représentant de l'Association Française des Opérateurs de Mobile, ainsi qu'une représentante de Bouygues ou de SFR. Nous avons eu une discussion animée donc nous continuons à travailler là-dessus, ce n'est absolument pas tombé dans l'oubli. Il faut que vous sachiez, et Martine pourrait certainement le dire, que suite à l'inquiétude d'une huitaine de personnes, notre service Hygiène-Santé est allé faire des mesures, on était de l'ordre de 0,1 ou 0,2 volt par mètre, donc très très loin des 0,6 volt par mètre. D'ailleurs chaque fois qu'il y a une demande, le service va mesurer et je co-signe une lettre avec Martine BULTOT, pour dire effectivement où nous en sommes. Nous allons acheter un autre appareil pour analyser encore mieux le spectre, donc on est parfaitement clair par rapport à ça. Et s'il advenait qu'une antenne donne des rayonnements trop importants à notre gré, effectivement à ce moment-là on demanderait à l'opérateur de revoir ses installations. C'est une moyenne et les moyennes cela ne veut rien dire, tu peux avoir 0 la nuit et 4 le jour, ce qui te fait une moyenne de 2. Ce n'est pas très bon, honnêtement.

**M. Benoît CYPRIANI** : C'est largement mieux que rien quand même.

**M. LE MAIRE** : Même Michèle RIVASI dit que ce n'est pas très bon.

**M. Benoît CYPRIANI** : Là il n'y a pas d'engagement du tout, à part celui de respecter...

**M. Christophe LIME :** On ne va pas refaire le débat sur ce dossier. Une charte a été signée avec un certain nombre d'engagements, des engagements liés directement à la santé que vient de rappeler le Maire, avec des mesures qui sont suivies, analysées. Lors des discussions, on sentait que les opérateurs ne voulaient pas créer un précédent à l'intérieur d'une ville. Ils nous l'ont exprimé très clairement en disant : le jour où on lâche dans une ville, bien entendu très rapidement ça se sait dans l'ensemble des agglomérations et toutes les agglomérations veulent avoir le même accord. C'est pour ça qu'on avait institué le fait d'avoir une négociation nationale avec les opérateurs pour pouvoir obtenir quelque chose sur l'ensemble des agglomérations parce qu'il était hors de question pour eux de lâcher.

**M. Pascal BONNET :** Je vais rester sur la santé mais sur un sujet différent. Dans le rapport il est fait état du tarif préférentiel pour les parents d'enfants hospitalisés en réanimation et prématurés, ce qui est très justifié et qui fait suite à l'action de l'Association Réa...gir et des puéricultrices du service. Mais il me semble que pour une autre unité de pédiatrie où il y a des enfants qui ont des maladies chroniques ou des maladies hématologiques, ce serait tout aussi justifié.

**M. LE MAIRE :** Je suis d'accord pour qu'on regarde ça. Je propose qu'on le rajoute mais qu'on vérifie quel est le service concerné. Je pense qu'on doit vraiment être généreux vis-à-vis de parents d'enfants hospitalisés en hématologie. Ça touche très peu de monde, c'est l'unité du Dr PLOUVIER je présume. Cela ne va pas mettre en péril la capacité de désendettement de la ville et je pense que c'est un geste vis-à-vis des familles qui ont bien d'autres soucis. Je suis d'accord de suivre la proposition de Pascal BONNET.

**M. Christophe LIME :** Je voudrais profiter de ce rapport pour donner un certain nombre de précisions quant à l'article très fantaisiste de l'UMP dans le dernier BVV qui dit : «l'équipe socialiste surtaxe les familles nombreuses» où il est annoncé qu'environ 3 M€ sont pris dans les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des déchets pour boucher une partie du gouffre des déficits de la Ville. Je fais le rapport avec ce qui vient d'être dit il y a quelques secondes ou quelques minutes sur l'endettement relativement faible découlant précisément du fait qu'il n'y a pas de gouffre à l'intérieur du budget de l'ensemble de la Ville, donc c'est la première méconnaissance ou en tout cas ineptie relevée dans cet article. C'est quand même assez impressionnant que des gens puissent s'apercevoir d'une chose dont les services de la Préfecture, la Commission Consultative des Services Publics Locaux et la Cour des Comptes ne se sont jamais aperçu, depuis un certain nombre d'années, puisque l'ensemble de nos comptes sont contrôlés, vérifiés et certifiés. Je considère pour ma part que cela dépasse un simple problème de méconnaissance et que nous sommes là à la limite de la malhonnêteté intellectuelle lorsqu'on annonce de tels chiffres. Un certain nombre de prestations sont effectuées par la Ville, sur le budget général, pour les autres budgets que ça soit déchets, eau ou assainissement. Il est bien entendu hors de question que le service de l'assainissement ait un service de comptabilité, un service de ressources humaines, un service finances. Et cet après-midi encore, nous avons travaillé pendant plusieurs heures avec le service Finances sur l'élaboration des budgets assainissement et eau, et quand j'entends dire qu'il faut qu'on collabore avec l'ensemble des autres collectivités, il est avant tout intéressant de travailler avec nos propres services plutôt qu'aller chercher ailleurs un certain nombre d'autres prestations. Donc sur les 2,8 M€ annoncés régulièrement, ils sont vérifiés et à disposition de l'ensemble des élus pour pouvoir être contrôlés. Il y a besoin et il y a une comptabilité analytique qui permet de ressortir l'ensemble des prestations qui peuvent être données à ce niveau-là.

Concernant les 300 000 m<sup>3</sup> d'eau qui ne sont pas facturés, j'ai moi-même demandé à ce qu'ils soient mis à l'intérieur du budget de l'eau parce que je considérais qu'il fallait que ça soit donné en toute transparence. Cela correspond à des facturations d'eau au niveau des fontaines publiques qui appartiennent au service des eaux. C'est complètement comptabilisé et c'est complètement transparent par rapport à l'ensemble des prestations. Il faut savoir que la consommation d'eau de tous les autres services est facturée au niveau du budget général, je l'avais annoncé l'année dernière au niveau de

l'élaboration du budget. Nous faisons d'ailleurs un certain nombre d'efforts non seulement sur le plan financier mais aussi et surtout en terme de développement durable pour éviter d'avoir du gaspillage d'eau, et il faut savoir que l'ensemble des fontaines sont aujourd'hui aménagées pour pouvoir fonctionner en circuit fermé pour de moins en moins de déperdition au niveau de l'eau. C'est le cas par exemple de la fontaine de Chamars, ce qui va nous permettre d'économiser dès 2006 entre 40 000 et 50 000 m<sup>3</sup> d'eau. L'année prochaine nous aurons deux nouvelles fontaines en circuit fermé, celle de Micaud et celle de Granvelle.

De plus cela fait un petit peu plat réchauffé, je tiens quand même à le dire, parce qu'il y a quelques années une association a porté plainte contre la ville sur le même sujet, et il n'y a eu aucune condamnation de la Ville par rapport à ces différents éléments-là. Aussi ressortir aujourd'hui ces différents éléments sans avoir effectué ne serait-ce qu'un contrôle ou avoir eu un contact soit avec les services, soit avec les élus, relève véritablement de la malhonnêteté. Pour revenir sur les tarifs, il y avait un article aujourd'hui dans l'Est Républicain. On était un petit peu déçu que la première page parle de Port Douvot en parlant d'augmentation...

**M. LE MAIRE :** C'est la seule ville de Franche-Comté où l'on n'augmente pas l'eau depuis 15 ans...

**M. Christophe LIME :** ...voilà !... on a réussi à réaliser l'ensemble des investissements pour l'eau, bien entendu avec les aides de l'Agence de l'Eau, et un certain nombre de financements prévus pour ces projets. Ce sont des éléments que l'on va facturer et que l'on va financer pendant plusieurs années puisqu'un certain nombre d'emprunts ont été réalisés pour cela. Je rappelle que le prix de l'eau en 2002 était à 0,85 €/m<sup>3</sup> et qu'en 2007 il sera toujours à 0,86, c'est-à-dire un centime d'augmentation sur la part de l'eau. Sur la part assainissement, elle était en 2002 à 0,91 et on propose bien entendu de ne pas l'augmenter pour l'année prochaine, ça veut dire que sur l'ensemble de notre mandat, nous aurons augmenté le prix de l'eau et de l'assainissement de 1 centime sur environ 2 €.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est même pas l'augmentation du coût de la vie.

**M. Christophe LIME :** Sur l'assainissement, ça va faire bientôt 10 ans que nous n'avons pas augmenté notre tarif, ce qui ne nous a pas empêché d'augmenter d'une façon importante nos investissements. Je donnerai deux chiffres : la valeur patrimoniale des deux services qui représente l'ensemble des investissements, c'est depuis 2001 : + 30 % sur la partie eau et + 39 % sur la part assainissement, ça veut dire que ces stabilisations au niveau de l'ensemble de nos tarifs n'ont pas empêché des investissements extrêmement importants. Je tenais donc à rappeler que cette délibération propose de ne pas augmenter la part de l'eau et de l'assainissement pour 2007 et c'est bon que l'ensemble de nos concitoyens le sachent.

**Mme Claire CASENOVE :** Cet article de BVV c'est moi qui l'ai rédigé et je ne l'ai pas rédigé seule, il est le fruit d'un travail de plusieurs mois, sur plusieurs années avec l'Association UFC Que Choisir et je suis...

**M. LE MAIRE :** Vous pouvez préciser ça ? C'est l'Association Que Choisir qui vous a dit ça ?... eh bien on va leur demander qu'ils viennent nous expliquer.

**Mme Claire CASENOVE :** On ne va pas refaire le débat ce soir...

**M. LE MAIRE :** Ah si, parce que c'est très grave, et je n'imagine pas que l'Association UFC Que Choisir ait pu dire cela.

**Mme Claire CASENOVE :** Ah si !

**M. LE MAIRE :** Vous venez de citer publiquement leur nom, je vais donc demander à rencontrer cette association rapidement avec l'Adjoint LIME...

**Mme Claire CASENOVE** : Bien entendu...

**M. LE MAIRE** : Car tout ça est totalement faux...

**Mme Claire CASENOVE** : Vous me permettrez de terminer...

**M. LE MAIRE** : Bien sûr !

**Mme Claire CASENOVE** : Je reste à votre disposition pour en discuter avec vous de nouveau, mais ce soir ce n'est pas...

**M. LE MAIRE** : Si, on va le faire car c'est très grave Madame, je suis désolé...

**Mme Claire CASENOVE** : On va le refaire mais pas ce soir, et avec les documents...

**M. LE MAIRE** : Quand on met dans un journal «l'équipe socialiste surtaxe les familles nombreuses» -comme on a un adjoint communiste, ils ont même bien pu dire que c'était lui, en plus- c'est ou de la malhonnêteté ou de l'incompétence et je pense que c'est très très très grave. En plus, vous nous dites que c'est une association qu'on connaît bien, qui est réputée pour son sérieux... c'est UFC Que Choisir ? Vous êtes sûre ?

**Mme Claire CASENOVE** : Je travaille en général avec eux, oui.

**M. LE MAIRE** : Vous avez travaillé avec eux là-dessus ? Donc je vais leur demander de venir me voir, avec l'Adjoint et on va leur expliquer les choses parce que, Madame, cela est totalement faux, ce sont des propos fantaisistes qui sont très graves. Je demanderai qu'on réponde le mois prochain à cela parce que j'avais prévu de répondre au point 27, Christophe l'a fait donc je ne vais pas revenir dans les détails, mais vous savez bien, Madame, vous qui avez été maire d'une commune, c'est pour ça que je dis que ce n'est pas de l'incompétence, c'est plus quelque part un peu de la malhonnêteté intellectuelle, que chaque année le budget annexe de l'eau est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, où siège aussi l'Association UFC Que Choisir. Jamais, jamais les représentants n'ont fait une remarque. Donc ou ils ne sont pas corrects ou alors vous les citez alors qu'ils n'ont pas fait ce type de remarque.

**Mme Claire CASENOVE** : Je ne les cite pas à tort.

**M. LE MAIRE** : Vous les avez cités et vous confirmez que vous ne les citez pas à tort donc si ce sont eux qui vous ont donné ces informations, on va discuter avec eux.

**Mme Claire CASENOVE** : J'ai dit que j'avais travaillé avec eux.

**M. LE MAIRE** : Vous avez dit que vous ne l'avez pas fait seule, vous l'avez fait avec eux...

**Mme Claire CASENOVE** : Voilà !

**M. LE MAIRE** : Ils sont d'accord avec vos remarques ou pas ?

**Mme Claire CASENOVE** : Oui.

**M. LE MAIRE** : Bon. Tout cela figurera au procès-verbal et ensuite vous vous expliquerez avec l'association UFC Que Choisir. Parce que c'est très grave, vous comprenez. Je sais bien que la période permet tout mais «l'équipe socialiste surtaxe les familles nombreuses», c'est faux, d'autant plus que vous

savez bien que toutes les consommations des services de la Ville sont facturées. En 2006, 563 000 €, donc ce que vous dites c'est du mensonge.

**Mme Claire CASENOVE** : Non !

**M. LE MAIRE** : Si, c'est du mensonge !

**Mme Claire CASENOVE** : Non, ce n'est pas du mensonge...

**M. LE MAIRE** : Les consommations c'est celles des écoles, des crèches, des cimetières, des WC publics, il y a 298 compteurs qui mesurent ces consommations d'eau. Effectivement il y a 22 fontaines pour l'instant qui ne sont pas facturées parce qu'on considère que ces fontaines sont historiquement destinées à pourvoir l'eau potable aux populations mais cela est en train de changer puisque l'ensemble des fontaines sera désormais mis en circuit fermé et qu'elles ne consommeront plus d'eau. Donc ce qui est injuste c'est de dire qu'effectivement on surtaxe les familles, d'autant plus que pour les déchets de type industriel, ils ne sont pas ramassés par la ville, ils sont ramassés par des prestataires extérieurs et que nous payons ces prestataires extérieurs. Par contre les déchets ménagers sont pris en compte dans le cadre de contrats identiques. La Ville paie pour ses déchets ménagers comme vous payez vous, l'Agglomération paie comme vous payez vous, donc vos affirmations sont mensongères.

**Mme Claire CASENOVE** : Non, Monsieur le Maire. Je vous demande de retirer le terme mensonge et je vous propose de venir vous voir avec la réponse de la Cour des Comptes de Paris, la réponse de Philippe SEGUIN...

**M. LE MAIRE** : De Philippe SEGUIN pour Besançon ?

**Mme Claire CASENOVE** : ... à qui j'ai posé la question, oui.

**M. LE MAIRE** : Ce qui m'intéresse ce n'est pas la réponse générale de Philippe SEGUIN, ce qui m'intéresse...

**Mme Claire CASENOVE** : En tant que Président de la Cour des Comptes...

**M. LE MAIRE** : Vous viendrez me voir avec ce document mais je peux vous dire que je vais demander à rencontrer l'Association UFC Que Choisir .

**Mme Claire CASENOVE** : Oui...

**M. LE MAIRE** : ... parce que vraiment, c'est très injuste.

**Mme Claire CASENOVE** : C'est donc ce que je vous propose et je vous demande...

**M. LE MAIRE** : Mais Philippe SEGUIN ne doit pas vous dire si la Ville facture ou si elle ne facture pas, ça m'étonnerait qu'il soit entré dans ce type de détail.

**Mme Claire CASENOVE** : J'ai eu une réponse que je me propose de venir vous montrer mais je vous demande de retirer le terme.

**M. LE MAIRE** : Je ne retire rien du tout parce que l'équipe socialiste ne surtaxe pas les familles nombreuses, c'est faux. En plus, pourquoi familles nombreuses ? ça a un nom ça Madame, c'est de la démagogie.

**Mme Claire CASENOVE** : Parce que les charges sont en proportion de la famille.

**M. LE MAIRE** : On est en train de vous dire, Madame, mais vous n'écoutez rien, que le prix de notre eau n'a pas augmenté depuis 1997.

**Mme Claire CASENOVE** : En fonction du nombre de personnes dans la famille, bien entendu la quantité augmente...

**M. LE MAIRE** : Mais ce n'est pas moi qui décide de la quantité d'eau qu'utilise une famille, c'est vraiment n'importe quoi ce que vous nous racontez là. Je ne retire rien, Madame...

**Mme Claire CASENOVE** : D'accord.

**M. LE MAIRE** : ... parce que simplement vous dites des choses qui ne sont pas justes.

**M. Jean ROSSELOT** : ... vous parlerez de mensonge après enquête.

**M. LE MAIRE** : Non, parce que ce n'est pas vrai. Quand on dit qu'il y a transfert des budgets annexes au profit du budget principal pour un montant de 2 800 000 €, c'est faux. C'est un mensonge ou de l'incompétence, vous choisissez. C'est à la limite de la diffamation. Je vais demander à recevoir Que Choisir mais seul.

**Mme Claire CASENOVE** : Ah non !

**M. LE MAIRE** : Je vais voir Que Choisir, seul, pour leur demander qu'ils m'expliquent les choses et ensuite je les verrai avec vous. Vous m'avez invité quand vous les avez rencontrés ?

**Mme Claire CASENOVE** : C'était des réunions de travail.

**M. LE MAIRE** : J'ai bien le droit de les rencontrer seul. L'UFC Que Choisir, Mme CASENOVE, participe à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, donc si elle avait quelque chose à dire ses représentants l'auraient dit, or ils n'ont jamais rien dit, ni jamais posé de question sur cela. Par ailleurs, vous savez très bien, Madame CASENOVE, que les déchets de type industriel sont ramassés par des services spéciaux que nous payons, vous le savez très bien pour une raison très simple, c'est que ça passe par la commission d'appel d'offres dont vous faites partie. Vous ne pouvez donc pas ignorer que les déchets industriels on ne les facture pas, ils ne sont pas pris en compte sur les ordures ménagères puisqu'on les paie à part.

**Mme Claire CASENOVE** : Ça n'a rien à voir, la commission d'appel d'offres c'est une commission technique...

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Il faut quand même calmer...

**M. LE MAIRE** : On est calme mais on ne peut pas laisser dire n'importe quoi.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : ... il faut quand même calmer le débat et ne pas non plus faire trop d'effet de scène parce que le problème de l'eau existe depuis longtemps, je l'avais déjà abordé. J'étais à la commission de l'eau au mandat précédent et j'avais déjà abordé ce problème...

**M. LE MAIRE** : Mais il est réglé Jean-Paul.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Pour ce qui est de la consommation oui, mais on avait déjà abordé ce problème et sur le fond, on a toujours été favorable à la gestion par la ville, c'est-à-dire quant au prix de l'eau et à sa gestion.

**M. LE MAIRE :** Tu l'as toujours dit d'ailleurs.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** A plusieurs reprises on a dit qu'on était contre la privatisation du système de l'eau parce que les services le faisaient très bien, qu'on avait une eau qui était de qualité et qui n'était pas chère. Le problème soulevé par Claire CASENOVE -je n'ai pas lu l'article- je vois ce que c'est, parce qu'on en a déjà parlé par le passé, c'est cette partie budgétaire qui n'est pas attribuée dans les dépenses qui vont être faites par le service des eaux alors que cet argent est encaissé par le biais des facturations, cet argent qui n'est pas prévu comme étant utilisé et qui va être basculé par la suite au budget principal. Mais si ! on retombe sur les mêmes sommes. Et le problème c'est qu'on a demandé à plusieurs reprises qu'on nous donne les chiffres exacts, c'est-à-dire les dépenses que les services de la ville faisaient pour le service de l'eau, mais on n'a jamais eu ces détails-là.

**M. LE MAIRE :** C'est dans le budget, c'est annexé.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** On n'a jamais eu ces renseignements.

**M. LE MAIRE :** Jean-Paul, c'est annexé au budget !

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Dans ce cas-là il faudra le transmettre. J'admets que Claire ait pu faire une confusion là-dessus parce qu'en fait c'est vrai que si on ne justifie pas réellement les dépenses faites par les services de la Ville pour le service de l'eau, on peut imaginer à juste titre que ce reversement puisque l'excès du budget du service de l'eau et de l'assainissement, ce qui n'est pas dépensé en fin d'année, revient dans le budget principal, donc on peut...

**M. LE MAIRE :** Bien sûr que non, justement, jamais ! c'est incroyable que vous disiez ça.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** On ne repasse pas d'une année sur l'autre...

**M. LE MAIRE :** Il reste dans le budget annexe correspondant.

**M. Christophe LIME :** L'excédent d'un budget annexe à la fin de l'année est remis au mois de juin pour pouvoir refinancer un certain nombre de choses...

**M. LE MAIRE :** Bien sûr, c'est le débat de la comptabilité publique ça, si vous ne savez pas ça, excusez-moi...

**M. Christophe LIME :** On fait deux perspectives, on donne le premier au mois de janvier ou février et après, en fonction de l'arrêt des comptes, l'excédent est remis en investissement. Il n'y a aucun transfert au niveau du budget général.

**M. LE MAIRE :** C'est totalement étanche, c'est le cas de le dire.

**M. Christophe LIME :** Ce dont tu parles, c'est des prestations. Là il y a un budget annexe qui est donné avec l'ensemble des prestations qui sont données et ces prestations concernent, je te le disais, le personnel, les finances, la comptabilité... c'est ça qui est marqué dedans.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** On n'a pas le détail de ce qui justifie ces dépenses.



**M. Christophe LIME** : Cela figure dans le budget annexe.

**M. LE MAIRE** : On va se calmer un peu. Quand Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN demande des précisions, j'accepte, je comprends bien, parce que c'est facile pour moi de dire que c'est dans l'annexe du budget, je comprends qu'on puisse ne pas l'avoir vu, je le comprends totalement. Ce contre quoi je m'insurge par contre, c'est qu'on écrive des articles où il y a des choses qui sont fausses, avec la volonté de nuire, c'est ça que je n'accepte pas car il y a là une volonté de nuire. Nous avons ici dans cette ville, une des eaux les moins chères de France, regardez d'ailleurs l'article...

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Ce n'est pas ce qu'elle remet en cause...

**M. LE MAIRE** : Mais j'ai bien compris Jean-Paul. D'ailleurs l'article de l'Est, si la photo de la première page n'est pas bonne, l'article, à l'intérieur, lui, est très bon puisqu'il dit bien les choses, nous avons une des eaux les moins chères et on ne l'a pas augmentée parce qu'un centime d'euro sur 10 ans, on peut considérer que ce n'est rien. Mais par contre je dis que là c'est la volonté de nuire et je n'accepte pas qu'on nous nuise en s'appuyant sur des choses fausses.

**M. Pascal BONNET** : Monsieur le Maire, vous allez encore dire que je viens au secours de mes collègues...

**M. LE MAIRE** : Comme d'habitude... 50 % de vos interventions sont pour venir au secours de vos collègues. On va vous appeler Saint-Bernard, il ne vous manque que la gourde avec un peu de goutte dedans.

**M. Pascal BONNET** : Je vais même venir à votre secours aussi parce que...

**M. LE MAIRE** : C'est bien, pour une fois j'accepte.

**M. Pascal BONNET** : ... je trouve que vous ne vous grandissez pas en parlant de malhonnêteté et de mensonge. On est dans le débat politique là...

**M. LE MAIRE** : Pour moi le débat politique ce n'est pas de dire des mensonges.

**M. Pascal BONNET** : Les pages de BVV sont l'occasion de l'expression démocratique et du débat politique entre nous. Vous êtes largement en mesure d'y répondre. Si nous manquons d'informations ou si nous n'avons pas tout compris, vous serez suffisamment bon pour nous expliquer ainsi qu'aux Bisontins pour qu'il n'y ait plus de doutes...

**M. LE MAIRE** : Non, parce que le mal qui est fait est fait Monsieur BONNET.

**M. Pascal BONNET** : ... mais vous n'êtes pas obligé de parler de mensonge et de malhonnêteté à une élue.

**M. LE MAIRE** : Où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est quand vous dites : on est dans le débat politique parce que le débat politique, ce n'est pas dire des choses qui ne sont pas justes, si vous continuez à voir les choses comme ça, ça veut dire que vous n'avez rien compris à ce qui est en train de se passer en France actuellement. Actuellement justement le débat politique ce n'est plus de dire des choses fausses, c'est de dire la vérité, absolument... c'est de dire la vérité...et là vous ne pouvez pas, vous, dire : on a dit ça parce que c'est de la politique, car vous n'avez pas le droit de dire des choses qui sont injustes. Vous dites : on s'est peut-être trompé, mais le mieux c'est de vérifier avant ! Mme CASENOVE a été maire, elle n'est pas issue comme ça de la dernière rosée. Il y a eu, je le maintiens, une volonté de nuire en inscrivant ça, une volonté de nuire en disant des choses fausses. D'ailleurs

j'attends de voir la réaction de l'UFC Que Choisir. Ça m'étonnerait que cela soit aussi clair que ce que vous dites.

**M. Pascal BONNET :** Je constate que c'est suffisamment complexe pour que les élus et les associations ne voient pas les choses de la même façon donc ça nécessite une certaine pédagogie de la part du Maire et de l'équipe municipale et on sera, après, en mesure de reconnaître nos éventuelles erreurs. Ceci dit, quand vous dites qu'on ne comprend pas ce qui se passe aujourd'hui en France parce qu'il faudrait s'exprimer autrement, je n'ai pas bien compris ce que vous vouliez dire par là, le parler vrai et la conscience des réalités est plutôt de notre côté que du vôtre en ce moment.

**M. LE MAIRE :** Je ne répondrai pas à cela, ce n'est pas important.

**M. Jean ROSSELOT :** Juste un mot. Que le prix de l'eau, et on a bien écouté Christophe LIME, n'ait pas augmenté, c'est vrai, c'est bien mais c'est une fausse bonne nouvelle.

**M. LE MAIRE :** Ah bon ?

**M. Jean ROSSELOT :** Oui, pour me faire comprendre, je reprends le tableau en effet très clair de la presse à grand tirage aujourd'hui parce que je sais que c'est aussi un grand sujet de débat dans le Nord de la Franche-Comté. On en aura pas mal parlé ce soir, et je vois Besançon 2,40 € et Montbéliard 3,30 € le mètre cube. Mais tout dépend du point de vue que l'on a sur le mode de gestion du service public. Si le service public est délégué comme à Montbéliard, les dépenses de fonctionnement, de personnel, qui comptent beaucoup, sont elles aussi, déléguées au délégataire, donc la Ville...

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas possible ce que vous dites là Monsieur ROSSELOT... (réactions) parce que dans le prix de l'eau, on compte le personnel aussi à Besançon...

**M. Jean ROSSELOT :** Mais c'est bien ce que je dis.

**M. LE MAIRE :** Mais non ce n'est pas ce que vous dites ! réexpliquez-moi parce que je n'ai pas compris... Comment sont payés les agents de l'eau à Montbéliard ? Par qui sont-ils payés ?

**M. Jean ROSSELOT :** Je ne parle pas de ça, je dis que dans les dépenses de fonctionnement du service en régie de la Ville de Besançon, il y a des dépenses de personnel qui sont supportées par l'impôt...

**M. LE MAIRE :** Pas du tout...

**M. Jean ROSSELOT :** Mais bien sûr que si...

**M. LE MAIRE :** Mais pas du tout, c'est incroyable ça...

**M. Jean ROSSELOT :** C'est d'ailleurs le sens de la question à laquelle on n'a jamais eu de réponse, de Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN.

**M. LE MAIRE :** Ecoutez, s'il vous plaît...

**M. Jean ROSSELOT :** Parce que là il y a des étanchéités...

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT vous avez terminé ? Je suis abasourdi que vous puissiez dire que dans le prix de l'eau à Montbéliard il y a les charges de personnel qui expliquent qu'elle est à 3 € le mètre cube alors qu'à Besançon les frais de personnel sont financés par le budget général. C'est faux et

c'est très grave ce que je suis en train d'entendre là, parce que ça veut dire qu'on a ici une opposition municipale qui n'est même pas informée du fait que c'est totalement étanche, ils ne sont même pas informés que le budget de l'eau est un budget annexe comme le budget des déchets et que tout est compris dedans, y compris les dépenses de personnel et que quand on compare le prix de l'eau à Montbéliard et le prix de l'eau à Besançon, c'est sur les mêmes bases, on parle de la même chose...

**M. Jean ROSSELOT :** Mais le budget annexe n'a pas l'autonomie, justement, c'est un budget annexe.

**M. LE MAIRE :** Mais bien sûr que si !

**M. Jean ROSSELOT :** Mais bien sûr que non !

**M. LE MAIRE :** Vous êtes professeur de quoi vous ?

**M. Jean ROSSELOT :** Un budget annexe n'a pas l'autonomie financière. Il n'a pas la personnalité morale. Il n'a que la transparence financière, c'est tout, c'est cela la définition d'un budget annexe.

**M. LE MAIRE :** Quand vous payez la facture de l'eau, vous la payez bien sur un titre spécial...

**M. Jean ROSSELOT :** C'est l'individualisation des dépenses et des recettes et l'affectation des recettes aux dépenses... le budget annexe n'a pas la personnalité... on ne peut pas comparer...

**M. LE MAIRE :** Je vais vous rendre service Monsieur ROSSELOT, je vais arrêter là le débat.

**M. Jean ROSSELOT :** Ce que je vous dis est vrai...

**M. LE MAIRE :** ...parce que vous êtes en train de totalement couler.

**M. Jean ROSSELOT :** Pas du tout, je vous apprends ce qu'est un budget annexe...vous devriez réviser ce qu'est un budget annexe

**M. LE MAIRE :** ...arriver à un niveau d'incompétence tel, c'est très grave... Monsieur ROSSELOT, vous n'avez plus la parole...

**M. Éric ALAUZET :** Je pense que ce ne serait pas inutile de consacrer un dossier du BVV à cela pour la population parce que si les élus ont du mal, j'imagine que pour la population c'est encore plus dur. Donc ça ne serait pas mal de consacrer un dossier sur ce sujet-là, sur le fonctionnement d'un budget annexe dans lequel les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer de façon stricte, c'est-à-dire que les gens ne paient que pour le service qui leur est rendu et le service ne doit être consacré qu'à ça. Je pense malheureusement Mme CASENOVE que vous vous êtes faite embarquer dans une histoire qui vous a peut-être un petit peu dépassée et vous avez été consentante (rires). Je n'avais pas d'arrière-pensée mais je pense... c'est une vieille histoire, Christophe l'a dit, je connais bien cette affaire-là depuis même avant d'être conseiller municipal, je pense qu'il y a des chasseurs de scandale qui sont excités et qui s'aveuglent à l'idée d'avoir découvert une malversation ou je ne sais trop quoi, mais il faut être très prudent quand on avance sur ce genre de terrain. Je vous donnerai quand même quelques éléments : quand on a transféré la compétence déchets à la Communauté d'Agglomération, on a confié une étude à un bureau d'études qui a examiné non seulement le budget déchets de Besançon mais aussi de toutes les collectivités compétentes, les communautés de communes, les syndicats compétents en matière de déchets. On pourrait rechercher les conclusions du bureau d'études qui a salué la rigueur avec laquelle la Ville de Besançon avait géré son budget Déchets, il n'y a que 2 autres communes sur les 59 de l'agglomération qui avaient un budget annexe en bonne et due forme, je vais les citer, la commune de

Saône et la commune de Mamirolle. Toutes les autres étaient «dans les choux», avec des nombreuses critiques que vous faites là, que vous auriez pu faire, que nous pourrions faire. On ne va pas les blâmer non plus, parce que ce n'était pas toujours facile, les élus n'avaient pas toujours les moyens techniques autour d'eux pour se faire conseiller, tout cela est très mouvant et il faut avancer progressivement. En tout cas ce transfert a été l'occasion d'une vérification très stricte de ce qui devait être à la charge du budget annexe, des services qui étaient apportés par la collectivité. Aujourd'hui encore la Ville apporte des services au budget annexe Déchets de la Communauté d'Agglomération, les services de la Communauté d'Agglomération apportent des services qu'il est normal que ce budget annexe rétribue, donc ça marche dans tous les sens. On a vérifié ça de façon très stricte pour que chacun ait bien la charge qui lui correspondait. De ce point de vue-là ça a permis d'ailleurs d'avancer encore un peu et on avance régulièrement. Vous parlez des déchets municipaux, c'est vrai qu'il y a encore trois ans les déchets municipaux étaient mutualisés sur l'ensemble des habitants. Depuis trois ans ils sont payés par la Ville de Besançon.

**M. LE MAIRE** : On a totalement modifié les choses.

**M. Éric ALAUZET** : On avance... il n'y a pas forcément malveillance, il y a simplement des choses qui ne sont pas tout à fait bien calées et qui progressent, en plus c'est daté, voilà.

**M. LE MAIRE** : Ce que je veux dire en conclusion de ce débat, reprenez bien, cher Monsieur ROSSELOT, c'est que dans le cadre d'un budget annexe, chaque centime que paie un Bisontin ou une Bisontine pour l'eau est affecté à l'eau et qu'il n'y a pas... ce n'est pas ce que vous disiez tout à l'heure puisque vous me disiez : regardez à Montbéliard il y a 3 € mais tout est compris alors que nous tout n'est pas compris. Il y a un budget annexe qui est totalement indépendant, qui n'est pas une personnalité morale, certes, mais il y a un budget annexe, c'est vrai pour les déchets, c'est vrai pour l'eau, c'est vrai pour l'assainissement. Donc chaque centime dépensé, payé par une Bisontine ou un Bisontin sur l'eau, les déchets ou l'assainissement, est uniquement affecté à l'eau, aux déchets ou à l'assainissement. Ça c'est la réalité et quand on compare dans le journal des villes d'équivalence identique, c'est sur les mêmes bases. Donc, et je rends hommage à Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN qui à chaque fois l'a dit, le service de l'eau à Besançon est exemplaire. Il faut le dire.

Il y a une demande de vote dissocié sur laquelle je suis tout à fait d'accord, puisqu'on l'a déjà fait l'année dernière, on dissocie le point sur les antennes».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des commissions concernées et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les tarifs proposés et décide d'intégrer la demande de M. BONNET concernant le tarif préférentiel applicable aux parents d'enfants hospitalisés auquel il convient d'ajouter : «et pour les parents des enfants hospitalisés au service d'hématologie».

Le Groupe des Verts (7) s'est abstenu sur le point concernant le tarif des antennes de téléphonie mobile.

*Récépissé préfectoral du 26 décembre 2006.*